

## Bulletin officiel n° 47 du 22 décembre 2011

### Sommaire

#### Organisation générale

##### Commission générale de terminologie et de néologie

Vocabulaire de la biologie

liste du 18-9-2011 - J.O. du 18-9-2011 (NOR : CTNX1121896K)

##### Commission générale de terminologie et de néologie

Vocabulaire de la culture et de la communication

liste du 16-10-2011 - J.O. du 16-10-2011 (NOR : CTNX1124244K)

##### Commission générale de terminologie et de néologie

Vocabulaire des matériaux, technologie des plastiques

liste du 16-10-2011 - J.O. du 16-10-2011 (NOR : CTNX1124879K)

##### Commission générale de terminologie et de néologie

Vocabulaire des activités postales

liste du 28-10-2011 - J.O. du 28-10-2011 (NOR : CTNX1125838K)

#### Enseignements primaire et secondaire

##### Actions éducatives

Prix de l'éducation 2012

note de service n° 2011-218 du 8-12-2011 (NOR : MENE1132592N)

##### Actions éducatives

Campagne de solidarité et de citoyenneté de la Jeunesse au plein air 2012

note de service n° 2011-222 du 8-12-2011 (NOR : MENE1133208N)

##### Actions éducatives

Opération « Pièces jaunes » 2012

note de service n° 2011-221 du 8-12-2011 (NOR : MENE1133206N)

##### Brevet de technicien

« Agencement » : cessation de la préparation et de la délivrance

arrêté du 18-11-2011 - J.O. du 1-12-2011 (NOR : MENE1131377A)

##### Échanges scolaires

Programme de mobilité franco-suédois « Éducation européenne - Une année en France » - année scolaire 2012-2013

note de service n° 2011-213 du 7-12-2011 (NOR : MENC1100556N)

## **Personnels**

### **Concours externe du Capeps**

Programme - session 2012 : modification

note de service n° 2011-211 du 5-12-2011 (NOR : MENH1131277N)

### **Formation**

L'Université d'hiver-BELC 2012

note du 8-12-2011 (NOR : MENY1100557X)

### **Mouvement**

Mobilité ou nomination sur les emplois fonctionnels supérieurs d'inspecteurs d'académie-directeurs des services départementaux de l'éducation nationale et d'inspecteurs d'académie adjoints

note de service n° 2011-223 du 12-12-2011 (NOR : MENH1132458N)

## **Mouvement du personnel**

### **Nomination**

Directeur de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions

décret du 28-11-2011 - J.O. du 30-11-2011 (NOR : MENH1130048D)

### **Nomination**

Inspecteur d'académie adjoint

décret du 7-12-2011 - J.O. du 9-12-2011 (NOR : MENH1129568D)

### **Nomination**

Candidats admis au concours sur titres de recrutement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, au titre de l'année 2011 : modification

arrêté du 1-12-2011 (NOR : MENH1100552A)

## Organisation générale

# Commission générale de terminologie et de néologie

---

## Vocabulaire de la biologie

NOR : CTNX1121896K

liste du 18-9-2011 - J.O. du 18-9-2011

MEN - MCC

### I - Termes et définitions

#### **allomone**, n.f.

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Substance produite par les individus d'une espèce, qui induit, chez ceux d'une autre espèce, une réaction favorable à l'espèce émettrice.

Note : Une allomone peut être, par exemple, une substance répulsive ou toxique pour les insectes phytophages, ou un parfum, émis par une fleur, attirant les insectes pollinisateurs.

Voir aussi : kairomone, synomone.

Équivalent étranger : allomone.

#### **anti-hormone**, n.f.

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Molécule qui se fixe sur les récepteurs d'une hormone et agit comme antagoniste.

Voir aussi : antagoniste, récepteur.

Équivalent étranger : anti-hormone.

#### **aptamère de riborégulateur bactérien**

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Région non codante d'un ARN messager d'une bactérie qui, lorsqu'elle détecte une molécule cible, régule les stocks de nutriments en supprimant la traduction ou la transcription de cet ARN.

Voir aussi : riborégulateur bactérien.

Équivalent étranger : bacterial riboswitch aptamer.

#### **ARN régulateur de type bactérien**

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Voir : riborégulateur bactérien.

#### **atténuation**, n.f.

Domaine : Biologie/Bactériologie-Virologie.

Définition : Diminution, artificiellement provoquée, de la virulence d'une bactérie ou d'un virus, permettant d'utiliser comme vaccin la souche ainsi traitée.

Équivalent étranger : attenuation.

#### **atténuation virale**

Domaine : Biologie/Virologie.

Définition : Procédé de culture qui, en favorisant les mutations d'un virus, permet à celui-ci de croître dans les cellules originelles, mais avec une plus faible virulence.

Équivalent étranger : viral attenuation.

attracteur, adj.

Domaine : Biologie/Physiologie.

Définition : Se dit d'un état ou d'une séquence d'états auxquels un organisme vivant revient nécessairement, après une perturbation limitée.

Équivalent étranger : attractor.

**biomatériau**, n.m.

Domaine : Santé et médecine/Chirurgie.

Définition : Matériau, résorbable ou non, qui peut être implanté dans le corps humain pour remodeler, réparer, remplacer des fonctions ou des organes défectueux, ou même susciter leur autoréparation.

Note :

1. Le collagène injecté est un exemple de biomatériau résorbable.
2. Le polyéthylène utilisé pour les prothèses est un exemple de biomatériau non résorbable.

Équivalent étranger : biomaterial.

**biophotonique**, n.f.

Domaine : Santé et médecine/Imagerie.

Définition : Discipline utilisant les rayonnements électromagnétiques, visibles, ultraviolets, infrarouges ou X, pour analyser et traiter des tissus ou des organes.

Équivalent étranger : biophotonics.

**canalisation**, n.f.

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Formation d'un complexe entre les diverses enzymes d'une voie métabolique, qui permet le passage ultrarapide du produit d'une réaction à la réaction suivante.

Équivalent étranger : channeling.

**ciblage de lésions locales dans les génomes**

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Synonyme : technique de Tilling (langage professionnel).

Définition : Identification, au sein d'une population, des individus qui présentent, dans des séquences connues de l'ADN, des lésions locales du génome, induites ou spontanées, détectées par des enzymes qui reconnaissent la formation d'hétéroduplex consécutive à ces altérations.

Note : L'acronyme « Tilling » repose sur un jeu de mots en anglais, Till étant le nom de l'inventeur de cette technique.

Voir aussi : hétéroduplex.

Équivalent étranger : targeting induced local lesions in genomes (TILLING).

**cible biologique**

Domaine : Santé et médecine/Pharmacologie-Toxicologie.

Définition : Microorganisme parasite ou molécule intrinsèque, pathogène pour l'homme et l'animal, dont la nuisance est contrôlée ou supprimée par un médicament.

Note : Une molécule intrinsèque peut être soit une protéine, telle qu'une enzyme ou un récepteur, soit un acide

nucléique de l'organisme malade.

Équivalent étranger : biological target.

**clonage moléculaire**

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Isolement et amplification de fragments d'ADN identiques, dans un clone cellulaire ou viral.

Voir aussi : clonage, clone.

Équivalent étranger : molecular cloning.

**clone**, n.m.

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Ensemble des êtres vivants issus d'un géniteur unique et possédant le même patrimoine génétique ; par extension, chacun de ces êtres vivants.

Voir aussi : clonage.

Équivalent étranger : clone.

**compétition**, n.f.

Domaine : Biologie-Agriculture.

Définition : Concurrence existant entre des individus d'une même espèce ou des individus d'espèces différentes qui utilisent les mêmes ressources nutritives ou énergétiques de leur milieu.

Note : La compétition peut entraîner l'élimination d'une ou de plusieurs espèces, ce qui modifie la communauté d'un biotope.

Voir aussi : biotope, compétiteur.

Équivalent étranger : competition.

**complexe de blocage de l'expression génique par des ARN**

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Complexe de protéines s'associant à un micro-ARN ou à un petit ARN interférent, qui intervient dans l'interférence par ARN en bloquant les ARN messagers cibles complémentaires ou en les hydrolysant.

Note : On trouve aussi, dans le langage professionnel, le terme « complexe RISC ».

Voir aussi : interférence par ARN.

Équivalent étranger : RNA-induced silencing complex (RISC).

**criblage**, n.m.

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Génétique.

Définition : Tri effectué, au sein d'une population, afin d'isoler les individus qui possèdent des caractères particuliers.

Note : Le criblage permet notamment de sélectionner, dans des cultures cellulaires, des gènes conférant l'auxotrophie ou la résistance aux antibiotiques, dans une population végétale, des plantes résistant à certaines maladies et, dans une population animale, des individus choisis pour leur groupe sanguin.

Équivalent étranger : screening.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du Journal officiel du 22 septembre 2000.

**criblage de mutants**

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Génétique.

Définition : Sélection des individus porteurs d'un caractère particulier résultant de mutations induites notamment par un agent chimique ou par des radiations.

Voir aussi : mutagénèse dirigée, mutation.

Équivalent étranger : mutant screening.

### **criblage différentiel**

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Synonyme : tri d'ARN messenger, tri d'ARNm.

Définition : Opération consistant à obtenir par transcription inverse, à l'aide d'amorces spécifiques, des séquences partielles d'ADN complémentaire correspondant à certains ARN messagers.

Voir aussi : ADN complémentaire, amorce, ARN messenger.

Équivalent étranger : differential display, mRNA differential display.

### **empreinte génomique parentale**

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Expression exclusive, pour certains gènes, soit de l'allèle maternel, soit de l'allèle paternel.

Note :

1. L'empreinte génomique parentale est due à l'inactivation des gènes lors de la formation des gamètes, inactivation qui persiste plus ou moins longtemps après la fécondation.

2. On qualifiera l'empreinte génomique parentale tantôt de « maternelle », tantôt de « paternelle ».

Équivalent étranger : parental genomic imprinting.

### **enzyme éminceuse**

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Enzyme qui clive de longs ARN double brin en un ou plusieurs fragments de même taille, eux-mêmes à l'origine des micro-ARN ou des petits ARN interférents.

Voir aussi : interférence par ARN.

Équivalent étranger : dicer, dicer enzyme.

### **extrolite, n.m.**

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Métabolite secondaire, généralement excrété, impliqué dans les interactions entre l'organisme qui l'a produit et le milieu environnant.

Équivalent étranger : extrolite.

### **gène agouti**

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Gène qui détermine l'insertion de bandes claires dans la fourrure foncée d'un animal en dominant les gènes responsables de la couleur sombre.

Note : L'agouti est un petit rongeur d'Amérique du Sud dont le pelage comporte des bandes alternées claires et sombres.

Équivalent étranger : agouti gene.

### **gène candidat**

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Gène qui, au vu de ses propriétés ou de son produit d'expression protéique, est supposé responsable d'un comportement physiologique particulier voire d'une maladie génétique.

Équivalent étranger : candidate gene.

**gène orthologue**

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Gène commun à différentes espèces, provenant d'un même gène ancestral et ayant conservé une structure et une fonction identiques au cours de l'évolution.

Voir aussi : gène paralogue.

Équivalent étranger : orthologous gene.

**gène paralogue**

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Gène dont la structure ou la fonction ont changé au cours de l'évolution par rapport au gène ancestral dont il provient, que ce soit au sein d'une même espèce ou dans des espèces différentes.

Voir aussi : gène orthologue.

Équivalent étranger : paralogous gene.

**gène redondant**

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Gène dont il existe un ou des équivalents dans le génome et qui, inactivé par mutation, est remplacé dans sa fonction par un ou plusieurs de ses équivalents.

Note : Les gènes redondants sont des facteurs importants de l'évolution biologique.

Équivalent étranger : redundant gene.

**hétérodisomie, n.f.**

Domaine : Biologie/Génétique.

Définition : Présence, dans une cellule diploïde, de deux chromosomes homologues, non identiques, hérités de l'un des deux parents seulement.

Voir aussi : isodisomie.

Équivalent étranger : heterodisomy, heteroparental disomy (HPD).

**inactivation génique par virus**

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Phénomène par lequel un gène, ou un transgène, est inactivé par un virus recombiné comportant une partie de sa séquence.

Note : L'inactivation génique par virus n'a été observée que dans le monde végétal.

Voir aussi : recombiné.

Équivalent étranger : virus-induced gene silencing (VIGS).

**interactome, n.m.**

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Ensemble des interactions moléculaires qui se produisent au sein d'une cellule, d'un tissu ou d'un organisme, au cours des divers processus physiologiques.

Équivalent étranger : interactome.

**interférence par ARN**

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Suppression de l'action de certains gènes par de petits ARN simple brin résultant du découpage d'ARN

double brin, qui interceptent, dégradent ou bloquent les ARN messagers homologues issus de la transcription de ces gènes, empêchant ainsi leur traduction.

Équivalent étranger : RNA interference (RNAi).

**interférence transcriptionnelle**

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Mécanisme de régulation par lequel la transcription d'une région du génome bloque celle d'une autre région, située sur le même chromosome.

Équivalent étranger : transcriptional interference.

**isodisomie**, n.f.

Domaine : Biologie/Génétique.

Définition : Présence, dans une cellule diploïde, de deux chromosomes homologues, identiques, hérités de l'un des deux parents seulement.

Voir aussi : hétérodisomie.

Équivalent étranger : isodisomy, uniparental disomy (UPD).

**kairomone**, n.f.

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Substance, parfois odorante, produite par les individus d'une espèce, qui induit, chez ceux d'une autre espèce, un comportement défavorable à l'espèce émettrice, mais parfois bénéfique à l'espèce réceptrice.

Note : L'odeur émise par un insecte, qui permet à ses parasites de le localiser, est un exemple de kairomone.

Voir aussi : allomone, synomone.

Équivalent étranger : kairomone.

**ligand**, n.m.

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Molécule qui se lie par complémentarité de structure à un site spécifique d'une protéine.

Équivalent étranger : ligand.

**orthobiologie**, n.f.

Domaine : Santé et médecine/Orthopédie.

Définition : Partie de la science des biomatériaux concernant la réparation des tissus osseux et cartilagineux.

Voir aussi : biomatériau.

Équivalent étranger : orthobiologics.

**petit ARN nucléaire**

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : ARN de 100 à 300 nucléotides, riche en résidus d'uracile et impliqué dans l'épissage de l'ARN.

Voir aussi : épissage.

Équivalent étranger : small nuclear RNA (snRNA).

**phagémid**, n.m.

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Vecteur hybride de synthèse, formé de l'origine de réplication d'un phage, de séquences d'un plasmide et d'un gène marqueur, servant à cloner des fragments de gène d'un organisme.

Voir aussi : bactériophage, plasmide, vecteur.

Équivalent étranger : phagemid.

**pharmacopotentialité**, n.f.

Domaine : Santé et médecine/Pharmacologie-Toxicologie.

Définition : Capacité d'une molécule à être utilisée comme médicament ou à entrer dans la composition de celui-ci.

Équivalent étranger : drugability, druggability.

**pharmacorésistance**, n.f.

Domaine : Santé et médecine/Pharmacologie-Toxicologie.

Définition : Absence de réactivité d'une cible biologique à des substances à effets thérapeutiques.

Voir aussi : cible biologique, pharmacosensibilité.

Équivalent étranger : pharmaco-resistance.

**pharmacosensibilité**, n.f.

Domaine : Santé et médecine/Pharmacologie-Toxicologie.

Définition : Réactivité d'une cible biologique à des substances à effets thérapeutiques.

Voir aussi : cible biologique, pharmacorésistance.

Équivalent étranger : pharmacosensitivity.

**photophosphorylation**, n.f.

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Forme de phosphorylation consistant en la transformation, dans les cellules d'organismes phototrophes, de l'adénosine diphosphate (ADP) en adénosine triphosphate (ATP), sous l'action de la lumière.

Équivalent étranger : photophosphorylation.

**phytothermorégulation**, n.f.

Domaine : Biologie/Biologie végétale.

Définition : Phénomène physiologique qui assure le maintien de la température interne des plantes soumises à des températures extrêmes ou à une lumière intense.

Équivalent étranger : phytothermoregulation.

**précurseur d'ARN interférents courts**

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Voir : précurseur de petits ARN interférents.

**précurseur de micro-ARN**

Forme développée : précurseur de micro-acide ribonucléique.

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : ARN simple brin partiellement replié sous une forme double brin en épingle à cheveux et qui, découpé par l'enzyme éminceuse en un seul court duplex, donne naissance à un micro-ARN après l'élimination de l'un des brins.

Voir aussi : boucle en épingle à cheveux, enzyme éminceuse.

Équivalent étranger : microRNA precursor, miRNA precursor.

**précurseur de petits ARN interférents**

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Synonyme : précurseur d'ARN interférents courts.

Définition : Long duplex d'ARN, issu d'ARN messagers, de transposons, de transgènes, de virus ou d'ADN de l'hétérochromatine qui, découpé par une enzyme éminceuse en plusieurs courts duplex, donne naissance à de petits ARN interférents très nombreux, tous différents, et s'accumulant à partir de chacun des deux brins.

Voir aussi : ARN messager, enzyme éminceuse, transposon.

Équivalent étranger : siRNA precursor.

### **produit d'amplification**

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Séquence spécifique d'ADN double brin obtenue lors d'une réaction d'amplification en chaîne par polymérase.

Voir aussi : amplification en chaîne par polymérase.

Équivalent étranger : amplicon, amplification product.

### **protéine domestique**

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Protéine qui participe aux processus métaboliques fondamentaux dans presque toutes les cellules d'un organisme multicellulaire.

Note : On trouve aussi, dans le langage professionnel, le terme « protéine de ménage ».

Équivalent étranger : housekeeping protein.

### **protéine isoforme**

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Protéine appartenant à une famille dont les représentants possèdent une structure très proche, due à une légère variation de la séquence de leurs acides aminés, et ont, de ce fait, des fonctions voisines.

Note : Les protéines isoformes, qui dérivent d'un même gène ancestral, sont codées par des gènes situés à des locus chromosomiques différents.

Équivalent étranger : isoform protein.

### **protéine liée à la pathogenèse**

Domaine : Biologie/Biologie végétale.

Définition : Protéine synthétisée par une plante après une attaque par un pathogène, et qui assure des réactions de défense.

Note : On trouve aussi, dans le langage professionnel, l'expression « protéine PR », qui n'est pas recommandée.

Équivalent étranger : pathogenesis-related protein, PR protein.

### **puce à sondes recouvrantes**

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Support miniaturisé de verre portant de courts oligonucléotides qui, en se recouvrant partiellement, forment une séquence représentant une région ou la totalité d'un génome et permettent d'identifier les régions transcrites.

Équivalent étranger : tiling array.

### **réaction d'hypersensibilité**

Domaine : Biologie/Biologie végétale.

Définition : Mécanisme de défense d'une plante qui est activé en réponse à une attaque parasitaire, et se traduit par

la mort programmée des premières cellules infectées, empêchant ainsi la propagation du parasite.

Équivalent étranger : hypersensitive reaction (HR), hypersensitive response (HR).

**récepteur**, n.m.

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Protéine qui, en fixant un ligand, déclenche la transmission d'un signal et une réponse intracellulaire.

Note : Il existe une vingtaine de familles différentes de récepteurs protéiques qui sont intégrés aux membranes plasmiques ou intracellulaires, ou qui agissent sous forme soluble.

Voir aussi : ligand.

Équivalent étranger : receptor.

**récepteur transmembranaire**

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Récepteur traversant la membrane plasmique et comportant une partie extracellulaire et une partie intracellulaire.

Note : La partie extracellulaire peut se lier à un ligand, ce qui provoque des modifications de la partie intracellulaire.

Voir aussi : ligand, récepteur.

Équivalent étranger : transmembrane receptor.

**réparosome**, n.m.

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Ensemble des mécanismes qui assurent la maintenance du génome tout en générant, par mutation ou réarrangement génomique, une diversité génétique.

Note : Le réparosome ajoute à la réparation de l'ADN une possibilité de diversification génétique.

Voir aussi : mutation, réparation de l'ADN.

Équivalent étranger : reparosome.

**résistance**, n.f.

Domaine : Biologie/Biologie végétale.

Définition : Mécanisme de défense naturelle présent à l'état latent dans une plante, qui est activé après une attaque parasitaire.

Note : La résistance peut être déclenchée par des agents infectieux ou par des composés organiques.

Équivalent étranger : resistance.

**riborégulateur**, n.m.

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : ARN qui assure la régulation de l'expression des gènes lors de la traduction ou de la transcription.

Note : Les riborégulateurs sont les micro-ARN, les petits ARN interférents des eucaryotes et les ARN régulateurs de type bactérien.

Voir aussi : riborégulateur bactérien.

Équivalent étranger : riboswitch.

**riborégulateur bactérien**

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Synonyme : ARN régulateur de type bactérien.

Définition : ARN messager d'une bactérie qui, selon les domaines de sa séquence non codante, détermine ou non,

en fonction des besoins de la cellule, sa transcription, sa traduction ou son autodestruction.

Note : Une dizaine de classes de tels ARN messagers est connue chez les bactéries, une seule chez les eucaryotes.

Équivalent étranger : bacterial riboswitch.

#### **site de clonage multiple**

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Voir : site de polyclonage.

#### **site de polyclonage**

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Synonyme : site de clonage multiple.

Définition : Courte séquence d'ADN d'un vecteur, qui contient un ensemble de sites de restriction uniques pouvant être utilisés pour le clonage de divers ADN.

Voir aussi : site de restriction, vecteur.

Équivalent étranger : polylinker.

#### **site de séquence ciblée**

Forme abrégée : séquence ciblée.

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Courte séquence, présente de façon unique dans un génome, qui peut être facilement reproduite par amplification en chaîne par polymérase.

Voir aussi : amplification en chaîne par polymérase.

Équivalent étranger : sequence-tagged site (STS).

#### **synomone, n.f.**

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Substance produite par les individus d'une espèce pour leur propre bénéfice et pour celui des individus d'une espèce réceptrice.

Note : Le parfum dégagé par les inflorescences du Buddleia, appelé « arbre aux papillons », est un exemple de synomone : il attire certains papillons, qui trouvent dans son nectar une importante source d'énergie et assurent la pollinisation de la plante.

Voir aussi : allomone, kairomone.

Équivalent étranger : synomone.

#### **technique de Tilling** (langage professionnel)

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Voir : ciblage de lésions locales dans les génomes.

#### **tri d'ARN messenger**

Forme abrégée : tri d'ARNm.

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Voir : criblage différentiel.

#### **typage de l'ADN**

Domaine : Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.

Définition : Identification d'individus différents, réalisée à partir de la distribution de fragments d'ADN correspondant à des régions polymorphes du génome, préalablement séparés par électrophorèse et révélés à l'aide de sondes

nucléiques.

Voir aussi : sonde nucléique.

Équivalent étranger : DNA typing.

## II - Table d'équivalence

### A - Termes étrangers

Terme étranger (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent français (2)
agouti gene.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	<b>gène agouti.</b>
allomone.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	<b>allomone</b> , n.f.
amplicon, amplification product.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	<b>produit d'amplification.</b>
anti-hormone.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	<b>anti-hormone</b> , n.f.
attenuation.	Biologie/Bactériologie-Virologie.	<b>atténuation</b> , n.f.
attractor.	Biologie/Physiologie.	<b>attracteur</b> , adj.
bacterial riboswitch.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	<b>riborégulateur bactérien, ARN régulateur de type bactérien.</b>
bacterial riboswitch aptamer.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	<b>aptamère de riborégulateur bactérien.</b>
biological target.	Santé et médecine/Pharmacologie-Toxicologie.	<b>cible biologique.</b>
biomaterial.	Santé et médecine/Chirurgie.	<b>biomatériau</b> , n.m.
biophotonics.	Santé et médecine/Imagerie.	<b>biophotonique</b> , n.f.

candidate gene.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	<b>gène candidat.</b>
channeling.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	<b>canalisation</b> , n.f.
clone.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	<b>clone</b> , n.m.
competition.	Biologie-Agriculture.	<b>compétition</b> , n.f.
dicer, dicer enzyme.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	<b>enzyme éminceuse.</b>
differential display, mRNA differential display.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	<b>criblage différentiel, tri d'ARN messenger, tri d'ARNm.</b>
DNA typing.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	<b>typage de l'ADN.</b>
drugability, druggability.	Santé et médecine/Pharmacologie-Toxicologie.	<b>pharmacopotentialité</b> , n.f.
extrolite.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	<b>extrolite</b> , n.m.
heterodisomy, heteroparental disomy (HPD).	Biologie/Génétique.	<b>hétérodisomie</b> , n.f.
housekeeping protein.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	<b>protéine domestique.</b>
hypersensitive reaction (HR), hypersensitive response (HR).	Biologie/Biologie végétale.	<b>réaction d'hypersensibilité.</b>
interactome.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	<b>interactome</b> , n.m.
isodisomy, uniparental disomy	Biologie/Génétique.	<b>isodisomie</b> , n.f.

(UPD).		
isoform protein.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	<b>protéine isoforme.</b>
kairomone.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	<b>kairomone</b> , n.f.
ligand.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	<b>ligand</b> , n.m.
microRNA precursor, miRNA precursor.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	<b>précurseur de micro-ARN, précurseur de micro-acide ribonucléique.</b>
molecular cloning.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	<b>clonage moléculaire.</b>
mRNA differential display, differential display.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	<b>criblage différentiel, tri d'ARN messenger, tri d'ARNm.</b>
mutant screening.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Génétique.	<b>criblage de mutants.</b>
orthobiologics.	Santé et médecine/Orthopédie.	<b>orthobiologie</b> , n.f.
orthologous gene.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	<b>gène orthologue.</b>
paralogous gene.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	<b>gène paralogue.</b>
parental genomic imprinting.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	<b>empreinte génomique parentale.</b>
pathogenesis-related protein, PR protein.	Biologie/Biologie végétale.	<b>protéine liée à la pathogénèse.</b>
phagemid.	Biologie/Biochimie et biologie	<b>phagémide</b> , n.m.

	moléculaire.	
pharmacoresistance.	Santé et médecine/Pharmacologie-Toxicologie.	<b>pharmacorésistance</b> , n.f.
pharmacosensitivity.	Santé et médecine/Pharmacologie-Toxicologie.	<b>pharmacosensibilité</b> , n.f.
photophosphorylation.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	<b>photophosphorylation</b> , n.f.
phytothermoregulation.	Biologie/Biologie végétale.	<b>phytothermorégulation</b> , n.f.
polylinker.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	<b>site de polyclonage, site de clonage multiple.</b>
PR protein, pathogenesis-related protein.	Biologie/Biologie végétale.	<b>protéine liée à la pathogénèse.</b>
receptor.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	<b>récepteur</b> , n.m.
redundant gene.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	<b>gène redondant.</b>
reparosome.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	<b>réparosome</b> , n.m.
resistance.	Biologie/Biologie végétale.	<b>résistance</b> , n.f.
riboswitch.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	<b>riborégulateur</b> , n.m.
RNA-induced silencing complex (RISC).	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	<b>complexe de blocage de l'expression génique par des ARN.</b>
RNA interference (RNAi).	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	<b>interférence par ARN.</b>

screening.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Génétique.	<b>criblage</b> , n.m.
sequence-tagged site (STS).	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	<b>site de séquence ciblée, séquence ciblée.</b>
siRNA precursor.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	<b>précurseur de petits ARN interférents, précurseur d'ARN interférents courts.</b>
small nuclear RNA (snRNA).	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	<b>petit ARN nucléaire.</b>
synomone.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	<b>synomone</b> , n.f.
targeting induced local lesions in genomes (TILLING).	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	<b>ciblage de lésions locales dans les génomes, technique de Tilling (langage professionnel).</b>
tiling array.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	<b>puce à sondes recouvrantes.</b>
transcriptional interference.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	<b>interférence transcriptionnelle.</b>
transmembrane receptor.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	<b>récepteur transmembranaire.</b>
uniparental disomy (UPD), isodisomy.	Biologie/Génétique.	<b>isodisomie</b> , n.f.
viral attenuation.	Biologie/Virologie.	<b>atténuation virale.</b>
virus-induced gene silencing (VIGS).	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	<b>inactivation génique par virus.</b>

(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire.

(2) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).

B - Termes français

Terme français (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent étranger (2)
<b>allomone</b> , n.f.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	allomone.
<b>anti-hormone</b> , n.f.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	anti-hormone.
<b>aptamère de riborégulateur bactérien.</b>	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	bacterial riboswitch aptamer.
<b>ARN régulateur de type bactérien, riborégulateur bactérien.</b>	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	bacterial riboswitch.
<b>atténuation</b> , n.f.	Biologie/Bactériologie-Virologie.	attenuation.
<b>atténuation virale.</b>	Biologie/Virologie.	viral attenuation.
<b>attracteur</b> , adj.	Biologie/Physiologie.	attractor.
<b>biomatériau</b> , n.m.	Santé et médecine/Chirurgie.	biomaterial.
<b>biophotonique</b> , n.f.	Santé et médecine/Imagerie.	biophotonics.
<b>canalisation</b> , n.f.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	channeling.
<b>ciblage de lésions locales dans les génomes, technique de Tilling</b> (langage professionnel).	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	targeting induced local lesions in genomes (TILLING).
<b>cible biologique.</b>	Santé et médecine/Pharmacologie-Toxicologie.	biological target.
<b>clonage moléculaire.</b>	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	molecular cloning.

<b>clone</b> , n.m.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	clone.
<b>compétition</b> , n.f.	Biologie-Agriculture.	competition.
<b>complexe de blocage de l'expression génique par des ARN.</b>	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	RNA-induced silencing complex (RISC).
<b>criblage</b> , n.m.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Génétique.	screening.
<b>criblage de mutants.</b>	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire-Génétique.	mutant screening.
<b>criblage différentiel, tri d'ARN messenger, tri d'ARNm.</b>	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	differential display, mRNA differential display.
<b>empreinte génomique parentale.</b>	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	parental genomic imprinting.
<b>enzyme éminceuse.</b>	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	dicer, dicer enzyme.
<b>extrolite</b> , n.m.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	extrolite.
<b>gène agouti.</b>	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	agouti gene.
<b>gène candidat.</b>	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	candidate gene.
<b>gène orthologue.</b>	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	orthologous gene.
<b>gène paralogue.</b>	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	paralogous gene.
<b>gène redondant.</b>	Biologie/Biochimie et biologie	redundant gene.

	moléculaire.	
<b>hétérodisomie</b> , n.f.	Biologie/Génétique.	heterodisomy, heteroparental disomy (HPD).
<b>inactivation génique par virus</b> .	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	virus-induced gene silencing (VIGS).
<b>interactome</b> , n.m.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	interactome.
<b>interférence par ARN</b> .	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	RNA interference (RNAi).
<b>interférence transcriptionnelle</b> .	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	transcriptional interference.
<b>isodisomie</b> , n.f.	Biologie/Génétique.	isodisomy, uniparental disomy (UPD).
<b>kairomone</b> , n.f.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	kairomone.
<b>ligand</b> , n.m.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	ligand.
<b>orthobiologie</b> , n.f.	Santé et médecine/Orthopédie.	orthobiologics.
<b>petit ARN nucléaire</b> .	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	small nuclear RNA (snRNA).
<b>phagémide</b> , n.m.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	phagemid.
<b>pharmacopotentialité</b> , n.f.	Santé et médecine/Pharmacologie-Toxicologie.	drugability, druggability.
<b>pharmacorésistance</b> , n.f.	Santé et médecine/Pharmacologie-Toxicologie.	pharmacoresistance.

<b>pharmacosensibilité</b> , n.f.	Santé et médecine/Pharmacologie-Toxicologie.	pharmacosensitivity.
<b>photophosphorylation</b> , n.f.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	photophosphorylation.
<b>phytothermorégulation</b> , n.f.	Biologie/Biologie végétale.	phytothermoregulation.
<b>précurseur d'ARN interférents courts, précurseur de petits ARN interférents.</b>	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	siRNA precursor.
<b>précurseur de micro-ARN, précurseur de micro-acide ribonucléique.</b>	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	microRNA precursor, miRNA precursor.
<b>précurseur de petits ARN interférents, précurseur d'ARN interférents courts.</b>	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	siRNA precursor.
<b>produit d'amplification.</b>	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	amplicon, amplification product.
<b>protéine domestique.</b>	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	housekeeping protein.
<b>protéine isoforme.</b>	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	isoform protein.
<b>protéine liée à la pathogenèse.</b>	Biologie/Biologie végétale.	pathogenesis-related protein, PR protein.
<b>puce à sondes recouvrantes.</b>	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	tiling array.
<b>réaction d'hypersensibilité.</b>	Biologie/Biologie végétale.	hypersensitive reaction (HR), hypersensitive response (HR).
<b>récepteur</b> , n.m.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	receptor.

<b>récepteur transmembranaire.</b>	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	transmembrane receptor.
<b>réparosome</b> , n.m.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	reparosome.
<b>résistance</b> , n.f.	Biologie/Biologie végétale.	resistance.
<b>riborégulateur</b> , n.m.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	riboswitch.
<b>riborégulateur bactérien, ARN régulateur de type bactérien.</b>	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	bacterial riboswitch.
<b>séquence ciblée, site de séquence ciblée.</b>	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	sequence-tagged site (STS).
<b>site de polyclonage, site de clonage multiple.</b>	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	polylinker.
<b>site de séquence ciblée, séquence ciblée.</b>	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	sequence-tagged site (STS).
<b>synomone</b> , n.f.	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	synomone.
<b>technique de Tilling (langage professionnel), ciblage de lésions locales dans les génomes.</b>	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	targeting-induced local lesions in genomes (TILLING).
<b>tri d'ARN messenger, criblage différentiel, tri d'ARNm.</b>	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	differential display, mRNA differential display.
<b>typage de l'ADN.</b>	Biologie/Biochimie et biologie moléculaire.	DNA typing.

(1) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).

(2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.

## Organisation générale

# Commission générale de terminologie et de néologie

---

## Vocabulaire de la culture et de la communication

NOR : CTNX1124244K

liste du 16-10-2011 - J.O. du 16-10-2011

MEN - MCC

### I - Termes et définitions

**capteur**, n.m.

Domaine : Musique.

Définition : Accessoire électronique fixé sur un instrument de percussion, qui permet de convertir le son produit par cet instrument en le numérisant, et ainsi de le transformer ou de l'enrichir selon un programme prédéterminé.

Équivalent étranger : trigger.

**capture de jeu**

Forme développée : capture de jeu d'acteur.

Domaine : Audiovisuel.

Définition : Technique d'enregistrement numérique du jeu et des expressions d'un acteur permettant de les utiliser dans des images de synthèse.

Voir aussi : avatar, capture de mouvement.

Équivalent étranger : performance capture.

**capture de mouvement**

Domaine : Audiovisuel.

Définition : Technique d'enregistrement numérique des mouvements d'un être vivant permettant de les utiliser dans des images de synthèse.

Voir aussi : avatar, capture de jeu.

Équivalent étranger : mocap, motion capture.

**clair** (en), loc.adj.

Domaine : Audiovisuel.

Définition : Se dit de tout système de diffusion et de réception d'un programme non crypté.

Équivalent étranger : free-to-air (FTA).

**concepteur de jeu**

Domaine : Audiovisuel/Jeux vidéo.

Définition : Personne qui conçoit un jeu vidéo et en dirige la réalisation.

Équivalent étranger : game designer.

**concepteur de lumière**

Domaine : Arts.

Définition : Personne qui conçoit l'éclairage d'un spectacle ou la mise en valeur par des effets de lumière d'un site,

d'un monument ou d'un évènement.

Note : On trouve aussi, dans le langage professionnel, le terme « concepteur lumière ».

Équivalent étranger : light designer, lighting designer.

### **concepteur de son**

Domaine : Arts.

Définition : Personne qui conçoit les effets sonores d'un spectacle ou le paysage sonore d'un site, d'un monument ou d'un évènement.

Note : On trouve aussi, dans le langage professionnel, le terme « concepteur son ».

Voir aussi : paysage sonore.

Équivalent étranger : sound designer.

### **contrat d'endossement**

Domaine : Communication/Publicité.

Définition : Contrat par lequel une personnalité médiatique, notamment un artiste ou un sportif, s'engage à assurer la promotion d'une marque à titre exclusif.

Équivalent étranger : endorsement agreement.

### **costumade**, n.f.

Domaine : Culture-Loisirs.

Définition : Rassemblement costumé d'amateurs ayant endossé l'apparence de leurs personnages favoris, empruntés à la bande dessinée, au manga, au cinéma et aux jeux vidéo.

Équivalent étranger : cosplay.

### **désinfestation**, n.f.

Domaine : Tous domaines.

Définition : Élimination des rongeurs ou des arthropodes nuisibles.

Équivalent étranger : disinfestation.

### **directement en vidéo**, loc.adj.

Abréviation : DEV.

Domaine : Audiovisuel/Vidéo.

Définition : Se dit de la sortie en vidéo d'un film sans exploitation préalable en salle.

Équivalent étranger : direct-to-video (DTV).

### **document de position**

Domaine : Communication.

Définition : Document par lequel une organisation expose de façon officielle ses vues sur un sujet, dans un contexte donné.

Équivalent étranger : position paper.

### **fréquence d'images**

Domaine : Audiovisuel/Jeux vidéo.

Définition : Cadence à laquelle des images sont successivement captées, transmises ou affichées sur un écran.

Équivalent étranger : frame rate.

**gomme à réserve**

Domaine : Arts.

Définition : Produit servant à masquer certaines zones d'un support à peindre, que l'on enlève une fois la couleur appliquée.

Équivalent étranger : drawing gum.

**livre-éclair**, n.m.

Domaine : Édition et livre.

Définition : Ouvrage lié à un sujet d'actualité, qui est écrit et publié dans de très courts délais.

Équivalent étranger : quick book.

**mimoclip**, n.m.

Domaine : Audiovisuel/Vidéo.

Définition : Interprétation mimée, sur un vidéogramme, d'une bande-son préexistante ; par extension, ce vidéogramme lui-même.

Équivalent étranger : lip dub, lipdub.

**modulateur de durée**

Domaine : Musique.

Définition : Dispositif électronique permettant d'allonger ou de raccourcir la durée d'une séquence sonore sans changer nécessairement la hauteur des sons.

Équivalent étranger : time stretcher.

**modulateur de hauteur**

Domaine : Musique.

Définition : Dispositif électronique permettant de modifier de façon continue la hauteur d'un son.

Équivalent étranger : pitch bend, pitch bender.

**paysage sonore**

Domaine : Arts.

Définition : Composition sonore conçue pour un espace déterminé.

Voir aussi : concepteur de son.

Équivalent étranger : soundscape.

**pièce à tout faire**

Domaine : Architecture.

Synonyme : pièce multiusage.

Définition : Pièce non habitable, vendue ou louée comme espace aménageable pour de multiples usages.

Équivalent étranger : hobby room.

**pièce multiusage**

Domaine : Architecture.

Voir : pièce à tout faire.

**platinisme**, n.m.

Domaine : Musique.

Définition : Art de combiner différentes sources sonores, particulièrement des disques en vinyle ou compacts, en vue

de produire une création originale.

Voir aussi : platiniste.

Équivalent étranger : deejaying, disc jockeying, Djing.

**platiniste**, n.

Domaine : Musique.

Définition : Artiste qui combine différentes sources sonores, particulièrement des disques en vinyle ou compacts, en vue de produire une création originale.

Note : Le terme « platiniste » est également utilisé comme adjectif.

Voir aussi : platinisme.

Équivalent étranger : deejay (DJ), disc jockey (DJ).

**repéreur, -euse**, n.

Domaine : Audiovisuel/Cinéma-Télévision.

Définition : Personne chargée de trouver des lieux pour le tournage d'un film.

Équivalent étranger : location scout.

**rétopublication**, n.f.

Domaine : Édition et livre-Communication.

Définition : Édition sur papier d'un contenu originellement diffusé sur un support numérique.

Équivalent étranger : reverse publishing.

**ripeur, -euse**, n.

Domaine : Audiovisuel-Arts/Arts de la scène.

Définition : Technicien chargé du déménagement et de la manutention du mobilier nécessaire à une production théâtrale ou audiovisuelle.

Équivalent étranger : ripper.

**rousseurs**, n.f.pl.

Domaine : Arts-Culture/Patrimoine.

Définition : Taches brun orangé altérant certains supports tels que le papier, le carton ou le cuir.

Note : Les rousseurs sont dues à la présence, dans les supports, de particules métalliques oxydées ou de microorganismes.

Équivalent étranger : foxing.

**scène cinématique**

Forme abrégée : cinématique, n.f.

Domaine : Audiovisuel/Jeux vidéo.

Définition : Scène animée durant laquelle un joueur ne peut intervenir, et qui sert d'introduction ou de conclusion à un jeu vidéo, ou encore de transition entre les étapes interactives de ce jeu.

Équivalent étranger : cut scene.

**sortie simultanée**

Domaine : Audiovisuel/Cinéma.

Définition : Première diffusion d'un film assurée par divers modes d'exploitation à une même date.

Équivalent étranger : day-and-date release.

**station mobile de transmission par satellite**

Abréviation : SMTS.

Domaine : Audiovisuel-Télécommunications.

Définition : Véhicule équipé d'un système de réception et de transmission d'un signal numérique par satellite.

Équivalent étranger : digital satellite news gathering (DSNG).

**suspens**, n.m.

Domaine : Audiovisuel-Littérature.

Définition : Effet dramatique visant à tenir le lecteur ou le spectateur en haleine, notamment à la fin d'un chapitre, d'un épisode ou d'une séquence.

Équivalent étranger : cliffhanger.

**tournerie**, n.f.

Domaine : Musique.

Définition : Séquence mélodique, harmonique ou rythmique, se répétant en boucle dans une œuvre musicale.

Équivalent étranger : turn around.

**transpositeur**, n.m.

Domaine : Musique.

Définition : Dispositif électronique permettant de modifier la tonalité d'un morceau de musique.

Équivalent étranger : pitch shift, pitch shifter.

**vidéolivre**, n.m.

Domaine : Édition et livre.

Définition : Ouvrage composé de textes, de sons et d'images animées, diffusé sur un support numérique.

Équivalent étranger : video book, vook.

## II - Table d'équivalence

### A - Termes étrangers

Terme étranger (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent français (2)
cliffhanger.	Audiovisuel-Littérature.	<b>suspens</b> , n.m.
cosplay.	Culture-Loisirs.	<b>costumade</b> , n.f.
cut scene.	Audiovisuel/Jeux vidéo.	<b>scène cinématique, cinématique</b> , n.f.
day-and-date release.	Audiovisuel/Cinéma.	<b>sortie simultanée.</b>

deejay (DJ), disc jockey (DJ).	Musique.	<b>platiniste</b> , n.
deejaying, disc jockeying, Djing.	Musique.	<b>platinisme</b> , n.m.
digital satellite news gathering (DSNG).	Audiovisuel-Télécommunications.	<b>station mobile de transmission par satellite (SMTS)</b> .
direct-to-video (DTV).	Audiovisuel.	<b>directement en vidéo (DEV)</b> , loc.adj.
disc jockey (DJ), deejay (DJ).	Musique.	<b>platiniste</b> , n.
disc jockeying, deejaying, Djing.	Musique.	<b>platinisme</b> , n.m.
disinfestation.	Tous domaines.	<b>désinfestation</b> , n.f.
Djing, deejaying, disc jockeying.	Musique.	<b>platinisme</b> , n.m.
drawing gum.	Arts.	<b>gomme à réserve</b> .
endorsement agreement.	Communication/Publicité.	<b>contrat d'endossement</b> .
foxing.	Arts-Culture/Patrimoine.	<b>rousseurs</b> , n.f.pl.
frame rate.	Audiovisuel/Jeux vidéo.	<b>fréquence d'images</b> .
free-to-air (FTA).	Audiovisuel.	<b>clair (en)</b> , loc.adj.
game designer.	Audiovisuel/Jeux vidéo.	<b>concepteur de jeu</b> .
hobby room.	Architecture.	<b>pièce à tout faire, pièce multiusage</b> .
light designer, lighting designer.	Arts.	<b>concepteur de lumière</b> .
lip dub, lipdub.	Audiovisuel/Vidéo.	<b>mimoclip</b> , n.m.
location scout.	Audiovisuel/Cinéma-Télévision.	<b>repéreur, -euse</b> , n.

mocap, motion capture.	Audiovisuel.	<b>capture de mouvement.</b>
performance capture.	Audiovisuel.	<b>capture de jeu, capture de jeu d'acteur.</b>
pitch bend, pitch bender.	Musique.	<b>modulateur de hauteur.</b>
pitch shift, pitch shifter.	Musique.	<b>transpositeur</b> , n.m.
position paper.	Communication.	<b>document de position.</b>
quick book.	Édition et livre.	<b>livre-éclair</b> , n.m.
reverse publishing.	Édition et livre-Communication.	<b>réédition</b> , n.f.
ripper.	Audiovisuel-Arts/Arts de la scène.	<b>ripeur</b> , -euse, n.
sound designer.	Arts.	<b>concepteur de son.</b>
soundscape.	Arts.	<b>paysage sonore.</b>
time stretcher.	Musique.	<b>modulateur de durée.</b>
trigger.	Musique.	<b>capteur</b> , n.m.
turn around.	Musique.	<b>tournerie</b> , n.f.
video book, vook.	Édition et livre.	<b>vidéolivre</b> , n.m.

(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire.

(2) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).

## II - Table d'équivalence

### A - Termes étrangers

Terme français (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent étranger (2)

<b>capteur</b> , n.m.	Musique.	trigger.
<b>capture de jeu, capture de jeu d'acteur.</b>	Audiovisuel.	performance capture.
<b>capture de mouvement.</b>	Audiovisuel.	mocap, motion capture.
<b>cinématique</b> , n.f., <b>scène cinématique.</b>	Audiovisuel/Jeux vidéo.	cut scene.
<b>clair (en)</b> , loc.adj.	Audiovisuel.	free-to-air (FTA).
<b>concepteur de jeu.</b>	Audiovisuel/Jeux vidéo.	game designer.
<b>concepteur de lumière.</b>	Arts.	light designer, lighting designer.
<b>concepteur de son.</b>	Arts.	sound designer.
<b>contrat d'endossement.</b>	Communication/Publicité.	endorsement agreement.
<b>costumade</b> , n.f.	Culture-Loisirs.	cosplay.
<b>désinfestation</b> , n.f.	Tous domaines.	disinfestation.
<b>directement en vidéo (DEV)</b> , loc.adj.	Audiovisuel.	direct-to-video (DTV).
<b>document de position.</b>	Communication.	position paper.
<b>fréquence d'images.</b>	Audiovisuel/Jeux vidéo.	frame rate.
<b>gomme à réserve.</b>	Arts.	drawing gum.
<b>livre-éclair</b> , n.m.	Édition et livre.	quick book.
<b>mimoclip</b> , n.m.	Audiovisuel/Vidéo.	lip dub, lipdub.
<b>modulateur de durée.</b>	Musique.	time stretcher.

<b>modulateur de hauteur.</b>	Musique.	pitch bend, pitch bender.
<b>paysage sonore.</b>	Arts.	soundscape.
<b>pièce à tout faire, pièce multiusage.</b>	Architecture.	hobby room.
<b>platinisme</b> , n.m.	Musique.	deejaying, disc jockeying, Djing.
<b>platiniste</b> , n.	Musique.	deejay (DJ), disc jockey (DJ).
<b>repéreur, -euse</b> , n.	Audiovisuel/Cinéma-Télévision.	location scout.
<b>rétopublication</b> , n.f.	Édition et livre-Communication.	reverse publishing.
<b>ripeur, -euse</b> , n.	Audiovisuel-Arts/Arts de la scène.	ripper.
<b>rousseurs</b> , n.f.pl.	Arts-Culture/Patrimoine.	foxing.
<b>scène cinématique, cinématique</b> , n.f.	Audiovisuel/Jeux vidéo.	cut scene.
<b>sortie simultanée.</b>	Audiovisuel/Cinéma.	day-and-date release.
<b>station mobile de transmission par satellite (SMTS).</b>	Audiovisuel-Télécommunications.	digital satellite news gathering (DSNG).
<b>suspens</b> , n.m.	Audiovisuel-Littérature.	cliffhanger.
<b>tournerie</b> , n.f.	Musique.	turn around.
<b>transpositeur</b> , n.m.	Musique.	pitch shift, pitch shifter.
<b>vidéolivre</b> , n.m.	Édition et livre.	video book, vook.

(1) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).

(2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.

## Organisation générale

# Commission générale de terminologie et de néologie

---

## Vocabulaire des matériaux, technologie des plastiques

NOR : CTNX1124879K

liste du 16-10-2011 - J.O. du 16-10-2011

MEN - MCC

### I - Termes et définitions

#### **adhésif thermofusible**

Domaine : Matériaux/Polymères.

Définition : Préparation adhésive à base de polymères thermoplastiques, appliquée à l'état fondu sur les pièces à coller.

Équivalent étranger : hot-melt, hot-melt adhesive.

#### **coextrusion**, n.f.

Domaine : Matériaux/Polymères.

Définition : Procédé consistant à extruder simultanément, à travers une seule filière et à l'aide de plusieurs extrudeuses, des polymères thermoplastiques différents qui se répartissent en couches superposées dans le produit élaboré.

Équivalent étranger : coextrusion.

#### **composat**, n.m.

Domaine : Matériaux/Polymères.

Définition : Mélange intime d'un ou de plusieurs polymères avec d'autres substances telles que des charges, des plastifiants ou des colorants, qui est utilisé comme matière première dans des machines destinées à fabriquer des objets en matière plastique.

Équivalent étranger : compound.

#### **enduit gélifié**

Domaine : Matériaux/Polymères.

Définition : Couche de résine, souvent colorée, qui est déposée puis polymérisée sur la surface d'une pièce en polymère renforcé à laquelle elle adhère, afin d'en améliorer les propriétés de surface.

Voir aussi : résine.

Équivalent étranger : gel coat.

#### **enroulement filamentaire**

Domaine : Matériaux/Polymères.

Définition : Procédé de fabrication d'une pièce qui consiste à enrouler sur un mandrin, sous tension contrôlée, un matériau filamentaire de renforcement, imprégné de résine ou de polymère.

Équivalent étranger : filament winding.

#### **extrusion par tirage**

Domaine : Matériaux/Polymères.

Synonyme : pultrusion, n.f. (langage professionnel).

Définition : Procédé de fabrication en continu de profilés renforcés longitudinalement, consistant à tirer des renforts filamenteux imprégnés de résine ou de polymère thermoplastique à travers une filière chauffée, ce qui provoque la polymérisation de la résine ou la fusion du polymère et donne sa forme à la section du profilé.

Voir aussi : résine.

Équivalent étranger : pultrusion.

### **indice de fluidité**

Domaine : Matériaux/Polymères.

Définition : Grandeur qui caractérise la fluidité à chaud d'un polymère thermoplastique, obtenue en mesurant la masse ou le volume de polymère fondu qui s'écoule à travers un orifice calibré, à une température donnée et pendant une période déterminée.

Équivalent étranger : melt-flow index (MFI), melt-index (MI).

### **moulage à peau préformée**

Domaine : Matériaux/Polymères.

Définition : Procédé de fabrication d'une pièce moulée consistant à réaliser par rotomoulage la paroi externe de cette pièce, puis à injecter dans sa cavité un polymère expansible.

Voir aussi : rotomoulage.

Équivalent étranger : slush molding (EU), slush moulding (GB).

### **moulage au contact**

Domaine : Matériaux/Polymères.

Définition : Moulage consistant à imprégner de résine une ou plusieurs couches de renfort fibreux déposées manuellement sur la paroi d'un moule ouvert, puis à polymériser cette résine.

Équivalent étranger : lay-up molding (EU), lay-up moulding (GB).

### **moulage en autoclave**

Domaine : Matériaux/Polymères.

Définition : Procédé de moulage en deux étapes consistant à tapisser un moule ouvert avec un préimprégné, puis à en polymériser la résine en plaçant le moule dans un autoclave.

Voir aussi : préimprégné, résine.

Équivalent étranger : autoclave molding (EU), autoclave moulding (GB).

### **moulage par centrifugation**

Domaine : Matériaux/Polymères.

Définition : Procédé de fabrication de pièces cylindriques creuses consistant à projeter sur la paroi chauffée d'un moule cylindrique tournant rapidement sur lui-même, un mélange de fibres de renfort et de résine qui se polymérise.

Équivalent étranger : centrifugal molding (EU), centrifugal moulding (GB).

### **moulage par co-injection**

Forme abrégée : co-injection, n.f.

Domaine : Matériaux/Polymères.

Définition : Procédé consistant à injecter dans un seul moule, simultanément ou successivement, des polymères différents, à l'aide de plusieurs presses

d'injection.

Note : Dans le cas où l'on injecte deux polymères différents, on parle également d'« injection bi-matière ».

Équivalent étranger : co-injection molding (EU), co-injection moulding (GB).

### **moulage par compression**

Domaine : Matériaux/Polymères.

Définition : Procédé de moulage d'un polymère thermodurcissable consistant à comprimer une résine dans un moule fermé, puis à la chauffer pour la polymériser.

Voir aussi : résine.

Équivalent étranger : compression molding (EU), compression moulding (GB).

### **moulage par extrusion et soufflage**

Forme abrégée : extrusion-soufflage, n.f.

Domaine : Matériaux/Polymères.

Définition : Procédé de fabrication de corps creux en matière plastique consistant à extruder un tube, puis à le gonfler à chaud dans un moule dont il prend la forme.

Équivalent étranger : extrusion blow molding (EBM) (EU), extrusion blow moulding (EBM) (GB).

### **moulage par infusion sous vide**

Domaine : Matériaux/Polymères.

Définition : Procédé de moulage consistant à déposer un renfort fibreux sur la paroi d'un moule ouvert, à le recouvrir d'une couche de résine puis d'un film étanche, et à faire pénétrer cette résine par aspiration au cœur du renfort, avant de la polymériser.

Équivalent étranger : vacuum bag molding (EU), vacuum bag moulding (GB), vacuum infusion molding (EU), vacuum infusion moulding (GB).

### **moulage par injection capillaire**

Forme abrégée : injection capillaire.

Domaine : Matériaux/Polymères.

Définition : Procédé de moulage par injection utilisant un moule dans lequel l'orifice d'entrée du polymère est de faible diamètre, ce qui permet d'en réduire l'empreinte sur la pièce finie.

Équivalent étranger : pin-point injection molding (EU), pin-point injection moulding (GB).

### **moulage par injection en canal chaud**

Forme abrégée : injection canal chaud.

Domaine : Matériaux/Polymères.

Définition : Procédé de moulage par injection dans lequel le canal d'alimentation du moule est chauffé afin que la carotte d'injection reste fluide et serve au moulage de la pièce suivante au lieu de rester solidaire de la pièce moulée.

Équivalent étranger : hot runner injection molding (EU), hot runner injection moulding (GB).

### **moulage par injection et réaction**

Abréviation : MIR.

Forme abrégée : moulage par injection-réaction.

Domaine : Matériaux/Polymères.

Définition : Procédé de moulage par injection consistant à mélanger intimement sous pression plusieurs composants réactifs, éventuellement additionnés de charges, avant de les introduire dans le moule où ils réagissent pour former

l'objet fini.

Équivalent étranger : reaction injection molding (RIM) (EU), reaction injection moulding (RIM) (GB).

### **moulage par injection et soufflage**

Forme abrégée : injection-soufflage, n.f.

Domaine : Matériaux/Polymères.

Définition : Procédé de fabrication de corps creux consistant à réaliser par injection une préforme tubulaire dans un premier moule puis à la gonfler, encore chaude ou réchauffée, dans un deuxième moule correspondant à la forme définitive de l'objet.

Équivalent étranger : injection blow molding (EU), injection blow moulding (GB).

### **moulage par injection sous-marine**

Forme abrégée : injection sous-marine.

Domaine : Matériaux/Polymères.

Définition : Procédé de moulage par injection utilisant un moule dont le canal d'alimentation est situé au-dessous du plan de joint de sorte que la carotte d'injection est séparée de la pièce lors de l'ouverture du moule.

Équivalent étranger : submarine gate molding (EU), submarine gate moulding (GB), submarine injection molding (EU), submarine injection moulding (GB), tunnel gate molding (EU), tunnel gate moulding (GB).

### **moulage par projection simultanée**

Domaine : Matériaux/Polymères.

Définition : Procédé de moulage consistant à projeter simultanément, sur la paroi d'un moule ouvert, des fibres coupées et de la résine qui est ensuite polymérisée.

Voir aussi : résine.

Équivalent étranger : spray-up molding (EU), spray-up moulding (GB).

### **moulage par transfert de résine**

Abréviation : MTR.

Domaine : Matériaux/Polymères.

Définition : Procédé de moulage consistant à injecter sous faible pression une résine thermodurcissable dans un moule où un renfort fibreux a été préalablement disposé.

Équivalent étranger : resin transfer molding (RTM) (EU), resin transfer moulding (RTM) (GB).

### **pelliplacage, n.m.**

Domaine : Matériaux/Polymères.

Définition : Technique d'emballage consistant à plaquer sur un objet un film plastique souple par aspiration à travers un support poreux ; par extension, l'emballage lui-même.

Équivalent étranger : skin pack [emballage], skin package [emballage], skin packaging.

### **polymère à cristaux liquides**

Abréviation : PCL.

Domaine : Matériaux/Polymères.

Définition : Polymère dont la structure chimique contient des motifs susceptibles de s'associer, à l'état fondu ou à l'état dissous, pour former des cristaux liquides.

Équivalent étranger : liquid crystal polymer (LCP).

**préimprégné**, n.m.

Domaine : Matériaux/Polymères.

Définition : Semi-produit prêt à l'emploi, constitué d'un renfort fibreux mélangé soit à une résine thermodurcissable, soit à un polymère thermoplastique.

Voir aussi : préimprégné en feuille, préimprégné en vrac.

Équivalent étranger : prepreg.

**préimprégné en feuille**

Domaine : Matériaux/Polymères.

Définition : Préimprégné destiné à être mis en œuvre par compression, constitué d'une nappe de fibres de verre non tissées, d'une résine thermodurcissable et de charges.

Voir aussi : préimprégné, préimprégné en vrac.

Équivalent étranger : sheet molding compound (SMC) (EU), sheet moulding compound (SMC) (GB).

**préimprégné en vrac**

Domaine : Matériaux/Polymères.

Synonyme : prémix, n.m. (langage professionnel).

Définition : Préimprégné destiné à être mis en œuvre par compression, se présentant sous la forme d'une pâte constituée d'un renfort de fibres de verre coupées, d'une résine thermodurcissable et de charges.

Voir aussi : préimprégné, préimprégné en feuille.

Équivalent étranger : bulk molding compound (BMC) (EU), bulk moulding compound (BMC) (GB).

**prémix**, n.m. (langage professionnel)

Domaine : Matériaux/Polymères.

Voir : préimprégné en vrac.

**pultrusion** (langage professionnel)

Domaine : Matériaux/Polymères.

Voir : extrusion par tirage.

**résine**, n.f.

Domaine : Matériaux/Polymères.

Définition : Préparation réactive, qui est le précurseur d'un polymère thermodurcissable et se présente sous la forme d'un liquide ou d'un gel.

Équivalent étranger : resin.

**revêtement en moule**

Domaine : Matériaux/Polymères.

Définition : Procédé consistant à déposer, avant ou après l'injection du polymère constitutif d'une pièce moulée, une couche mince d'un autre polymère ou de peinture sur la paroi interne du moule, afin de modifier certaines propriétés de surface de la pièce, notamment sa couleur.

Équivalent étranger : in-mold coating (IMC) (EU), in-mould coating (IMC) (GB).

**rotomoulage**, n.m.

Domaine : Matériaux/Polymères.

Définition : Procédé de fabrication de pièces creuses à partir d'un matériau polymère, le plus souvent en poudre fine,

qui fond et qui se répartit de manière uniforme sur la paroi interne d'un moule chaud animé de mouvements de rotation autour de plusieurs axes.

Équivalent étranger : rotational molding (EU), rotational moulding (GB), rotomolding (EU), rotomoulding (GB).

**soufflage de gaine**

Domaine : Matériaux/Polymères.

Définition : Procédé de fabrication en continu de films minces en matière plastique, consistant à extruder une gaine à travers une filière annulaire, puis à la gonfler à chaud pour obtenir l'épaisseur souhaitée.

Équivalent étranger : film blowing.

**stratifié, n.m.**

Domaine : Matériaux/Polymères.

Définition : Ensemble de fibres de verre continues disposées en parallèle, qui est utilisé comme armature pour les polymères stratifiés.

Équivalent étranger : roving.

**thermoplastique renforcé de mat de verre**

Domaine : Matériaux/Polymères.

Synonyme : thermoplastique renforcé estampable (TRE).

Définition : Semi-produit destiné à être mis en forme par compression à chaud, généralement constitué de trois couches, une couche interne en renfort de fibres de verre et deux couches externes en polymère thermoplastique.

Note : Il existe des produits contenant plus de trois couches, les couches de renfort et de polymère thermoplastique étant disposées de manière alternée.

Équivalent étranger : glass mat thermoplastic (GMT).

**thermoplastique renforcé estampable**

Abréviation : TRE.

Domaine : Matériaux/Polymères.

Voir : thermoplastique renforcé de mat de verre.

**II - Table d'équivalence****A - Termes étrangers**

Terme étranger (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent français (2)
autoclave molding (EU), autoclave moulding (GB).	Matériaux/Polymères.	<b>moulage en autoclave.</b>
bulk molding compound (BMC) (EU), bulk moulding compound (BMC) (GB).	Matériaux/Polymères.	<b>préimprégné en vrac, prémix, n.m.</b> (langage professionnel).
centrifugal molding (EU), centrifugal moulding (GB).	Matériaux/Polymères.	<b>moulage par centrifugation.</b>

coextrusion.	Matériaux/Polymères.	<b>coextrusion</b> , n.f.
co-injection molding (EU), co-injection moulding (GB).	Matériaux/Polymères.	<b>moulage par co-injection, co-injection</b> , n.f.
compound.	Matériaux/Polymères.	<b>composat</b> , n.m.
compression molding (EU), compression moulding (GB).	Matériaux/Polymères.	<b>moulage par compression</b> .
extrusion blow molding (EBM) (EU), extrusion blow moulding (EBM) (GB).	Matériaux/Polymères.	<b>moulage par extrusion et soufflage, extrusion-soufflage</b> , n.f.
filament winding.	Matériaux/Polymères.	<b>enroulement filamentaire</b> .
film blowing.	Matériaux/Polymères.	<b>soufflage de gaine</b> .
gel coat.	Matériaux/Polymères.	<b>enduit gélifié</b> .
glass mat thermoplastic (GMT).	Matériaux/Polymères.	<b>thermoplastique renforcé de mat de verre, thermoplastique renforcé estampable (TRE)</b> .
hot-melt, hot-melt adhesive.	Matériaux/Polymères.	<b>adhésif thermofusible</b> .
hot runner injection molding (EU), hot runner injection moulding (GB).	Matériaux/Polymères.	<b>moulage par injection en canal chaud, injection canal chaud</b> .
injection blow molding (EU), injection blow moulding (GB).	Matériaux/Polymères.	<b>moulage par injection et soufflage, injection-soufflage</b> , n.f.
in-mold coating (IMC) (EU), in-mould coating (IMC) (GB).	Matériaux/Polymères.	<b>revêtement en moule</b> .
lay-up molding (EU), lay-up moulding (GB).	Matériaux/Polymères.	<b>moulage au contact</b> .
liquid crystal polymer (LCP).	Matériaux/Polymères.	<b>polymère à cristaux liquides (PCL)</b> .

melt-flow index (MFI), melt-index (MI).	Matériaux/Polymères.	<b>indice de fluidité.</b>
pin-point injection molding (EU), pin-point injection moulding (GB).	Matériaux/Polymères.	<b>moulage par injection capillaire, injection capillaire.</b>
prepreg.	Matériaux/Polymères.	<b>préimprégné, n.m.</b>
pultrusion.	Matériaux/Polymères.	<b>extrusion par tirage, pultrusion, n.f.</b> (langage professionnel).
reaction injection molding (RIM) (EU), reaction injection moulding (RIM) (GB).	Matériaux/Polymères.	<b>moulage par injection et réaction (MIR), moulage par injection-réaction.</b>
resin.	Matériaux/Polymères.	<b>résine, n.f.</b>
resin transfer molding (RTM) (EU), resin transfer moulding (RTM) (GB).	Matériaux/Polymères.	<b>moulage par transfert de résine (MTR).</b>
rotational molding (EU), rotational moulding (GB), rotomolding (EU), rotomoulding (GB).	Matériaux/Polymères.	<b>rotomoulage, n.m.</b>
roving.	Matériaux/Polymères.	<b>stratifié, n.m.</b>
sheet molding compound (SMC) (EU), sheet moulding compound (SMC) (GB).	Matériaux/Polymères.	<b>préimprégné en feuille.</b>
skin pack [emballage], skin package [emballage], skin packaging.	Matériaux/Polymères.	<b>pelliplacage, n.m.</b>
slush molding (EU), slush moulding (GB).	Matériaux/Polymères.	<b>moulage à peau préformée.</b>
spray-up molding (EU), spray-up moulding (GB).	Matériaux/Polymères.	<b>moulage par projection simultanée.</b>
submarine gate molding (EU), submarine gate moulding (GB),	Matériaux/Polymères.	<b>moulage par injection sous-marine, injection sous-marine.</b>

submarine injection molding (EU), submarine injection moulding (GB), tunnel gate molding (EU), tunnel gate moulding (GB).		
vacuum bag molding (EU), vacuum bag moulding (GB), vacuum infusion molding (EU), vacuum infusion moulding (GB).	Matériaux/Polymères.	<b>moulage par infusion sous vide.</b>

(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire.

(2) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).

## B - Termes français

Terme français (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent étranger (2)
<b>adhésif thermofusible.</b>	Matériaux/Polymères.	hot-melt, hot-melt adhesive.
<b>coextrusion</b> , n.f.	Matériaux/Polymères.	coextrusion.
<b>co-injection</b> , n.f., <b>moulage par co-injection.</b>	Matériaux/Polymères.	co-injection molding (EU), co-injection moulding (GB).
<b>composat</b> , n.m.	Matériaux/Polymères.	compound.
<b>enduit gélifié.</b>	Matériaux/Polymères.	gel coat.
<b>enroulement filamentaire.</b>	Matériaux/Polymères.	filament winding.
<b>extrusion par tirage, pultrusion</b> , n.f. (langage professionnel).	Matériaux/Polymères.	pultrusion.
<b>extrusion-soufflage</b> , n.f., <b>moulage par extrusion et soufflage.</b>	Matériaux/Polymères.	extrusion blow molding (EBM) (EU), extrusion blow moulding (EBM) (GB).
<b>indice de fluidité.</b>	Matériaux/Polymères.	melt-flow index (MFI), melt-index (MI).

<b>injection canal chaud, moulage par injection en canal chaud.</b>	Matériaux/Polymères.	hot runner injection molding (EU), hot runner injection moulding (GB).
<b>injection capillaire, moulage par injection capillaire.</b>	Matériaux/Polymères.	pin-point injection molding (EU), pin-point injection moulding (GB).
<b>injection-soufflage, n.f., moulage par injection et soufflage.</b>	Matériaux/Polymères.	injection blow molding (EU), injection blow moulding (GB).
<b>injection sous-marine, moulage par injection sous-marine.</b>	Matériaux/Polymères.	submarine gate molding (EU), submarine gate moulding (GB), submarine injection molding (EU), submarine injection moulding (GB), tunnel gate molding (EU), tunnel gate moulding (GB).
<b>moulage à peau préformée.</b>	Matériaux/Polymères.	slush molding (EU), slush moulding (GB).
<b>moulage au contact.</b>	Matériaux/Polymères.	lay-up molding (EU), lay-up moulding (GB).
<b>moulage en autoclave.</b>	Matériaux/Polymères.	autoclave molding (EU), autoclave moulding (GB).
<b>moulage par centrifugation.</b>	Matériaux/Polymères.	centrifugal molding (EU), centrifugal moulding (GB).
<b>moulage par co-injection, co-injection, n.f.</b>	Matériaux/Polymères.	co-injection molding (EU), co-injection moulding (GB).
<b>moulage par compression.</b>	Matériaux/Polymères.	compression molding (EU), compression moulding (GB).
<b>moulage par extrusion et soufflage, extrusion-soufflage, n.f.</b>	Matériaux/Polymères.	extrusion blow molding (EBM) (EU), extrusion blow moulding (EBM) (GB).
<b>moulage par infusion sous vide.</b>	Matériaux/Polymères.	vacuum bag molding (EU), vacuum bag moulding (GB), vacuum infusion molding (EU), vacuum infusion moulding (GB).
<b>moulage par injection capillaire,</b>	Matériaux/Polymères.	pin-point injection molding (EU), pin-point

<b>injection capillaire.</b>		injection moulding (GB).
<b>moulage par injection en canal chaud, injection canal chaud.</b>	Matériaux/Polymères.	hot runner injection molding (EU), hot runner injection moulding (GB).
<b>moulage par injection et réaction (MIR), moulage par injection-réaction.</b>	Matériaux/Polymères.	reaction injection molding (RIM) (EU), reaction injection moulding (RIM) (GB).
<b>moulage par injection et soufflage, injection-soufflage, n.f.</b>	Matériaux/Polymères.	injection blow molding (EU), injection blow moulding (GB).
<b>moulage par injection sous-marine, injection sous-marine.</b>	Matériaux/Polymères.	submarine gate molding (EU), submarine gate moulding (GB), submarine injection molding (EU), submarine injection moulding (GB), tunnel gate molding (EU), tunnel gate moulding (GB).
<b>moulage par projection simultanée.</b>	Matériaux/Polymères.	spray-up molding (EU), spray-up moulding (GB).
<b>moulage par transfert de résine (MTR).</b>	Matériaux/Polymères.	resin transfer molding (RTM) (EU), resin transfer moulding (RTM) (GB).
<b>pelliplacage, n.m.</b>	Matériaux/Polymères.	skin pack [emballage], skin package [emballage], skin packaging.
<b>polymère à cristaux liquides (PCL).</b>	Matériaux/Polymères.	liquid crystal polymer (LCP).
<b>préimprégné, n.m.</b>	Matériaux/Polymères.	prepreg.
<b>préimprégné en feuille.</b>	Matériaux/Polymères.	sheet molding compound (SMC) (EU), sheet moulding compound (SMC) (GB).
<b>préimprégné en vrac, prémix, n.m. (langage professionnel).</b>	Matériaux/Polymères.	bulk molding compound (BMC) (EU), bulk moulding compound (BMC) (GB).
<b>pultrusion, n.f. (langage professionnel), extrusion par tirage.</b>	Matériaux/Polymères.	pultrusion.

<b>résine</b> , n.f.	Matériaux/Polymères.	resin.
<b>revêtement en moule</b> .	Matériaux/Polymères.	in-mold coating (IMC) (EU), in-mould coating (IMC) (GB).
<b>rotomoulage</b> , n.m.	Matériaux/Polymères.	rotational molding (EU), rotational moulding (GB), rotomolding (EU), rotomoulding (GB).
<b>soufflage de gaine</b> .	Matériaux/Polymères.	film blowing.
<b>stratifil</b> , n.m.	Matériaux/Polymères.	roving.
<b>thermoplastique renforcé de mat de verre, thermoplastique renforcé estampable (TRE)</b> .	Matériaux/Polymères.	glass mat thermoplastic (GMT).

(1) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).

(2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.

## Organisation générale

# Commission générale de terminologie et de néologie

---

### Vocabulaire des activités postales

NOR : CTNX1125838K

liste du 28-10-2011 - J.O. du 28-10-2011

MEN - MCC

### I - Termes et définitions

#### **adressage**, n.m.

Domaine : Activités postales.

Définition : Ensemble des techniques et des méthodes permettant l'inscription d'indications complètes et structurées sur un objet postal pour garantir l'identification de son destinataire, la localisation de son point de remise et son traitement efficace et rapide par l'opérateur postal.

Note : Parmi ces techniques, figurent le code à barres, la radio-identification et les empreintes numériques.

Voir aussi : radio-identification.

Équivalent étranger : addressing.

#### **cachet postal électronique**

Domaine : Activités postales.

Synonyme : sceau postal électronique.

Définition : Empreinte numérique horodatée et scellée par chiffrement, qui est apposée par un opérateur postal et accompagne un objet postal transmis sous forme électronique.

Équivalent étranger : digital postmark, electronic postmark (EPM).

#### **courrier hybride**

Domaine : Activités postales.

Définition : Technique par laquelle un message est envoyé sous forme électronique avant d'être imprimé, puis remis à son destinataire par l'opérateur postal sous forme de courrier papier ; par extension, courrier traité et transmis selon cette technique.

Note : L'impression peut être effectuée soit par l'opérateur postal, soit par un prestataire de services.

Équivalent étranger : hybrid mail.

#### **coût de transfert**

Domaine : Économie et gestion d'entreprise.

Définition : Coût supporté par le client lorsqu'il change de prestataire de services.

Note : On trouve aussi, dans le langage professionnel, le terme « coût de sortie ».

Équivalent étranger : switching cost.

#### **frais terminaux**

Domaine : Activités postales.

Définition : Rémunération que l'opérateur postal du pays expéditeur verse à celui du pays de destination pour qu'il assure les opérations de distribution des objets postaux.

Équivalent étranger : Endvergütungen (All.), terminal dues.

**objet de correspondance**

Domaine : Activités postales.

Définition : Support matériel comportant une communication écrite devant être acheminé et distribué par l'opérateur postal à l'adresse indiquée par l'expéditeur.

Note : On trouve aussi, dans le langage professionnel, le terme « envoi de correspondance ».

Équivalent étranger : item of correspondence.

**sceau postal électronique**

Domaine : Activités postales.

Voir : cachet postal électronique.

**II - Table d'équivalence****A - Termes étrangers**

Terme étranger (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent français (2)
addressing.	Activités postales.	<b>adressage</b> , n.m.
digital postmark, electronic postmark (EPM).	Activités postales.	<b>cachet postal électronique, sceau postal électronique.</b>
Endvergütungen (All.), terminal dues.	Activités postales.	<b>frais terminaux.</b>
hybrid mail.	Activités postales.	<b>courrier hybride.</b>
item of correspondence.	Activités postales.	<b>objet de correspondance.</b>
switching cost.	Économie et gestion d'entreprise.	<b>coût de transfert.</b>
terminal dues, Endvergütungen (All.).	Activités postales.	<b>frais terminaux.</b>

(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire.

(2) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).

**B - Termes français**

Terme français (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent étranger (2)

<b>adressage, n.m.</b>	Activités postales.	addressing.
<b>cachet postal électronique, sceau postal électronique.</b>	Activités postales.	digital postmark, electronic postmark (EPM).
<b>courrier hybride.</b>	Activités postales.	hybrid mail.
<b>coût de transfert.</b>	Économie et gestion d'entreprise.	switching cost.
<b>frais terminaux.</b>	Activités postales.	Endvergütungen (All.), terminal dues.
<b>objet de correspondance.</b>	Activités postales.	item of correspondence.
<b>sceau postal électronique, cachet postal électronique.</b>	Activités postales.	digital postmark, electronic postmark (EPM).

(1) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).

(2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.

## Enseignements primaire et secondaire

### Actions éducatives

---

#### Prix de l'éducation 2012

NOR : MENE1132592N

note de service n° 2011-218 du 8-12-2011

MEN - DGESCO B3-4

---

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie

---

Le Prix de l'éducation a été créé en 1975 à l'initiative de l'Académie des sports. Depuis 1987, il est placé sous le patronage du ministre en charge de l'éducation nationale.

Ce prix est ouvert :

- aux élèves des lycées général et technologique : classes de première ;
- aux élèves des lycées professionnels : classes de première professionnelle du baccalauréat professionnel et classes de deuxième année de certificat d'aptitude professionnelle.

Le candidat proposé par le chef d'établissement devra réunir un ensemble de qualités (réussite scolaire, palmarès sportif, engagement personnel au service de la collectivité) démontrant ainsi des capacités à s'engager à tous les niveaux (scolaire, sportif et social), aussi bien dans le cadre de l'établissement que hors de l'établissement.

Ces capacités d'engagement se révèlent particulièrement à travers la pratique d'activités physiques et sportives. Les situations concrètes de découverte et d'application de la règle sportive incitent les jeunes à un comportement plus responsable et leur offrent une occasion supplémentaire d'accéder aux valeurs sociales et morales.

Plus qu'une distinction honorant les qualités personnelles d'un élève, le Prix de l'éducation a donc aussi valeur d'exemple et d'entraînement pour l'ensemble de la communauté scolaire et permet de valoriser la diversité des talents et la multiplicité des réussites.

#### Règlement du Prix de l'éducation 2012

Le Prix de l'éducation se déroule en deux phases successives : le Prix académique de l'éducation et le Prix national de l'éducation.

##### 1. Le Prix académique de l'éducation

###### 1.1 Dépôt des candidatures

Dès la parution au Bulletin officiel de la présente note de service, les recteurs d'académie diffusent l'appel à candidatures auprès des chefs d'établissement.

Le dossier de chaque candidat est rempli informatiquement sur le formulaire numérique téléchargeable sur le site Éduscol à la page suivante : <http://www.eduscol.education.fr/prixeducation>. Il comprend des éléments d'évaluation (qualités sportives, scolaires, d'engagement, personnalité de l'élève, avis du chef d'établissement, etc.) et des renseignements sur la situation familiale et sociale du candidat. Non publié, ce document, validé par le chef d'établissement, est transmis au recteur d'académie, par voie postale et par courrier électronique, au plus tard **à la fin du deuxième trimestre de l'année scolaire 2011-2012**.

###### 1.2 Composition du jury académique

Le jury académique est présidé par le recteur d'académie (ou son représentant), en présence d'un membre de l'Académie des sports (ou son représentant).

Il comprend également :

- un inspecteur d'académie-directeur des services départementaux de l'éducation nationale (IA-DSDEN), désigné(e)

par le recteur d'académie ;

- un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional (IA-IPR) d'éducation physique et sportive ;
- un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional (IA-IPR) des établissements et de la vie scolaire ;
- le délégué académique aux enseignements techniques (DAET) ou son représentant ;
- le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) ou son représentant ;
- le directeur régional de l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) ou son représentant ;
- un représentant du conseil régional ;
- deux chefs d'établissement ou chefs d'établissement adjoints ;
- une personnalité sportive de la région, désignée par l'Académie des sports ;
- un ancien lauréat du Prix académique de l'éducation ;
- un membre du conseil académique de la vie lycéenne.

### 1.3 Délibération du jury et remise du Prix académique de l'éducation

Dans le courant du mois de mai, le jury est réuni à l'initiative du recteur d'académie et doit désigner **un seul lauréat**. Avant la fin de l'année scolaire, le Prix académique est remis à l'occasion d'une cérémonie officielle présidée par le recteur d'académie, en présence d'un représentant de l'Académie des sports.

Des récompenses annexes ou complémentaires peuvent parfois être attribuées dans le cas où des organismes régionaux ou locaux souhaitent gratifier un candidat méritant.

Le prix, attribué par l'Académie des sports, est constitué d'un chèque de mille euros.

## 2. Le Prix national de l'éducation

### 2.1 Transmission, par chaque rectorat, du dossier du lauréat académique

À l'issue des délibérations du jury académique, un exemplaire du dossier du lauréat est transmis **à la fois** :

- au ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, à l'adresse suivante : direction générale de l'enseignement scolaire, bureau des actions éducatives, culturelles et sportives (DGESCO B3-4), 110, rue de Grenelle 75357 Paris SP 07 ;
- au siège de l'Académie des sports, à l'adresse suivante : C/O ASO, Immeuble Panorama B, 253, quai de la Bataille-de-Stalingrad 92137 Issy-les-Moulineaux cedex.

Il est accompagné d'un document précisant le nombre de candidatures présentées dans l'académie.

La date limite de transmission des dossiers des lauréats académiques est fixée au **vendredi 22 juin 2012**.

Le jury national se réunit vers la fin du mois de novembre 2012 et désigne les deux meilleurs candidats, parmi ceux présentés par les académies.

### 2.2 Composition du jury national

Le jury national est présidé par le directeur général de l'enseignement scolaire, ou son représentant, en présence du président de l'Académie des sports et du directeur de l'Union nationale du sport scolaire.

Il comprend également :

- un recteur d'académie (ou son représentant) ;
- un inspecteur général de l'éducation nationale (IGEN) du groupe « éducation physique et sportive » ;
- un inspecteur général de l'éducation nationale (IGEN) du groupe « établissements et vie scolaire » ;
- un inspecteur général de la jeunesse et des sports ;
- deux chefs d'établissement ;
- cinq membres de l'Académie des sports ;
- une personnalité de la vie associative ;
- un membre du Conseil national de la vie lycéenne ;
- un ancien lauréat du Prix de l'éducation.

### 2.3 Remise du Prix national de l'éducation

Le Prix national est remis aux deux lauréats finalistes lors d'une cérémonie officielle à Paris. Ce prix, attribué par l'Académie des sports, est constitué d'un chèque de mille euros pour chacun des lauréats.

Toutes les informations relatives au Prix de l'éducation sont consultables à l'adresse :

<http://www.eduscol.education.fr/prixeducation>.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter au bon déroulement de ces opérations.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative  
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire,

Jean-Michel Blanquer

## Enseignements primaire et secondaire

### Actions éducatives

---

#### Campagne de solidarité et de citoyenneté de la Jeunesse au plein air 2012

NOR : MENE1133208N

note de service n° 2011-222 du 8-12-2011

MEN - DGESCO B3-4

---

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et et inspecteurs d'academie-directeurs des services départementaux de l'éducation nationale

---

La campagne annuelle de solidarité et de citoyenneté de la Jeunesse au plein air (JPA), placée sous l'autorité du ministère de l'éducation nationale depuis 1947, se déroulera **du mercredi 18 janvier au dimanche 12 février 2012**. Le dimanche 5 février 2012 sera une journée d'appel à la générosité sur la voie publique.

La campagne de solidarité et de citoyenneté de la JPA permet, chaque année, à près de 20 000 enfants et jeunes de partir en vacances. En France, près de 3 millions d'enfants de 6 à 19 ans n'ont pas accès au départ en vacances. Cette campagne est l'occasion pour les enfants et les jeunes de prendre conscience des inégalités dans ce domaine et de mener une action concrète de solidarité vis-à-vis de leurs pairs. De l'école au lycée, les enseignants pourront, en utilisant les outils pédagogiques de la JPA, sensibiliser leurs élèves à cette thématique et, en les associant à cette campagne, leur faire découvrir ce qu'est une action collective à finalité solidaire. Toutes les informations relatives à cette opération sont disponibles sur le site : <http://www.jpa.asso.fr>.

Les sommes recueillies sont gérées par les comités départementaux de la JPA. Elles permettent d'attribuer des aides au départ en classes de découvertes ou en accueils collectifs de mineurs. La JPA est agréée par le Comité de la charte du don en confiance et les comptes de la campagne donnent systématiquement lieu à une information publique.

Afin de permettre une large participation de la communauté éducative, je vous remercie de bien vouloir relayer cette information dans votre académie. Je vous invite également à faire parvenir le matériel de la campagne aux écoles et aux établissements scolaires, en relation avec les comités départementaux de la JPA.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative  
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire,  
Jean-Michel Blanquer

## Enseignements primaire et secondaire

### Actions éducatives

---

#### Opération « Pièces jaunes » 2012

NOR : MENE1133206N

note de service n° 2011-221 du 8-12-2011

MEN - DGESCO B3-4

---

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale

---

Depuis 1995, le ministère de l'éducation nationale est un partenaire actif de « **l'opération Pièces jaunes** », campagne organisée par la Fondation Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France en faveur des enfants et des adolescents hospitalisés. Grâce à cette action, la fondation répond aux demandes des équipes hospitalières des services pédiatriques et développe des centaines de projets qui améliorent les conditions d'hospitalisation des jeunes patients. Près de sept mille projets ont été financés en vingt ans.

L'opération Pièces jaunes 2012 se déroulera **du 4 janvier au 11 février 2012**.

Comme les années précédentes, les enseignants du premier degré et leurs élèves sont invités à devenir « classe solidaire » dans le cadre d'une démarche pédagogique d'éducation à la citoyenneté et de découverte de l'hôpital. L'opération constitue en effet une occasion privilégiée d'aborder de manière concrète les notions de fraternité et de solidarité qu'il est possible de développer à l'égard des enfants hospitalisés. Elle permet aussi de parler de l'hôpital aux enfants bien portants, pour leur permettre de mieux cerner cet univers souvent inconnu et de créer un premier lien avec leurs camarades hospitalisés.

La Fondation Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France adressera un courrier à toutes les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat pour informer les enseignants de l'opération et leur proposer d'y participer. Ces derniers pourront s'inscrire par le biais du coupon réponse ou par internet à l'adresse <http://www.piecesjaunes.fr> **dès le début du mois de décembre 2011**.

Afin d'accompagner les enseignants dans leur démarche pédagogique, un dossier est conçu par le Centre national de documentation pédagogique (CNDP). Il porte cette année sur le **diagnostic médical**. Il sera envoyé sur commande à toutes les classes solidaires à partir du mois de décembre 2011. Par ailleurs, les enseignants peuvent consulter l'ensemble des ressources pédagogiques élaborées depuis 2007 sur le site dédié du CNDP :

[www.cndp.fr/piecesjaunes](http://www.cndp.fr/piecesjaunes).

En plus du travail pédagogique réalisé en classe, l'ensemble des membres de la communauté éducative peut s'associer aux événements organisés dans toute la France et développer des initiatives pendant la campagne. Les enseignants peuvent, par ailleurs, informer les élèves et leur famille de la possibilité de retirer dans les bureaux de poste une tirelire pour y déposer des pièces.

Je vous précise que toutes ces informations sont accessibles sur le site Éduscol à l'adresse suivante :

[www.eduscol.education.gouv.fr/piecesjaunes](http://www.eduscol.education.gouv.fr/piecesjaunes).

Je vous remercie du concours que vous apporterez à la réussite de cette opération.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative  
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire,

Jean-Michel Blanquer

## Enseignements primaire et secondaire

### Brevet de technicien

---

#### « Agencement » : cessation de la préparation et de la délivrance

NOR : MENE1131377A

arrêté du 18-11-2011 - J.O. du 1-12-2011

MEN - DGESCO A2-1

---

Vu code de l'éducation, notamment article L. 336-2 ; avis de la commission professionnelle consultative du secteur bois et dérivés du 15-12-2010 ; avis du CSE du 4-11-2011

---

**Article 1** - Il est mis fin à la préparation et à la délivrance du brevet de technicien « Agencement », conformément aux dispositions du présent arrêté.

**Article 2** - Le brevet de technicien « Agencement » cesse d'être préparé :

- dans les classes de seconde ;
- dans les classes de première, à l'issue de l'année scolaire 2011-2012 ;
- dans les classes terminales, à l'issue de l'année scolaire 2012-2013.

**Article 3** - La dernière session normale de l'examen en vue de la délivrance du brevet de technicien « Agencement » se déroulera en 2013.

S'il y a lieu, des dispositions seront prises à l'intention des candidats scolaires ajournés à la dernière session normale de l'examen et souhaitant se représenter à l'examen.

Une ultime préparation sera alors dispensée durant l'année scolaire 2013-2014, selon des modalités fixées par les recteurs des académies concernées. Une session de rattrapage, exclusivement réservée aux candidats ajournés lors d'une session antérieure de l'examen mentionné au premier alinéa, sera organisée en 2014.

Le droit de conserver le bénéfice de notes obtenues aux sessions antérieures s'éteindra à l'issue de la session de rattrapage, en 2014.

**Article 4** - L'arrêté du 29 mai 1986 portant organisation, horaires et contenus des enseignements dans les classes de seconde, de première et de terminale des lycées conduisant au brevet de technicien « Agencement » est abrogé à l'issue de l'année scolaire 2012-2013.

L'arrêté du 29 mai 1986 modifié et prolongé, portant création du brevet de technicien « Agencement » et fixant le règlement d'examen pour son obtention est abrogé à l'issue de la session de rattrapage 2014.

**Article 5** - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 18 novembre 2011

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative  
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire,

Jean-Michel Blanquer

## Enseignements primaire et secondaire

### Échanges scolaires

---

#### **Programme de mobilité franco-suédois « Éducation européenne - Une année en France » - année scolaire 2012-2013**

NOR : MENC1100556N

note de service n° 2011-213 du 7-12-2011

MEN - DREIC 2B

---

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au doyen de l'inspection générale de l'éducation nationale ; au doyen de l'inspection générale du groupe des langues vivantes ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale ; aux délégué(e)s académiques aux relations européennes et internationales et à la coopération ; aux chefs d'établissement

---

Créé en 1988, ce programme permet à des élèves suédois de première ou de terminale d'effectuer une année scolaire à titre individuel dans un lycée français.

Ces élèves reçoivent des autorités de leur pays une allocation d'études qui couvre l'indemnité versée aux familles d'accueil ainsi que, pour partie, les frais de scolarité et d'internat (cf. ci-dessous : « Conditions d'accueil »).

Pour l'année 2012-2013, une quarantaine d'élèves suédois devraient être retenus pour participer au programme. La procédure de sélection des établissements français désirant accueillir un élève suédois commence dès le mois de novembre 2011.

#### **Profil des établissements français éligibles**

Tout lycée d'enseignement général ou technologique, qu'il soit public ou privé, peut poser sa candidature sous réserve des conditions suivantes :

- disposer d'un internat. Les frais d'internat ne doivent pas s'élever à plus de 1 800 euros par an et, pour les lycées privés, les frais de scolarité ne doivent pas excéder 200 euros par an ;
- trouver une famille d'accueil qui hébergera l'élève durant les week-ends et les petites vacances (cf. ci-dessous : « Conditions d'accueil »).

#### **Comment candidater ?**

Compléter la fiche de candidature électronique des établissements disponible sur le site du Centre international d'études pédagogiques (CIEP) <http://www.ciep.fr/> - Rubrique : Programmes de mobilité/Programmes d'accueil/Élèves suédois.

La retourner avant le 20 février 2012 par courriel au DAREIC de l'académie concernée ainsi qu'au CIEP à l'adresse électronique suivante : [francosuedois@ciep.fr](mailto:francosuedois@ciep.fr).

Ces candidatures seront alors transmises par le CIEP au service de coopération et d'action culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France et au Bureau international des programmes éducatifs à Stockholm et sélectionnées à partir de mi-avril 2011.

L'attention des établissements candidats est appelée sur le fait que la participation à ce programme n'est pas automatiquement reconductible d'une année sur l'autre. Les établissements qui ont déjà participé à ce programme doivent faire connaître leur souhait de renouveler leur participation pour l'année 2012-2013.

Les autres établissements candidats sont invités à préciser s'ils ont déjà des contacts ou un appariement avec un établissement suédois.

Les élèves participant au programme « Une année en France » qui souhaitent se présenter aux épreuves du baccalauréat français en informeront le proviseur de leur établissement d'accueil dès le début de l'année scolaire.

### Conditions d'accueil : familles, lycées et tuteurs

Toute famille accueillant un élève suédois se voit verser une indemnité qui vise à compenser les dépenses liées aux prestations matérielles engagées à l'occasion du séjour de l'élève à son domicile. Ce défraiement est versé par la famille suédoise et ne pourra excéder la somme de 152 euros mensuels sur une période de 10 mois.

Pour les dépenses de santé engagées en France, tous les élèves possèdent la carte européenne d'assurance maladie permettant d'obtenir un remboursement en Suède.

De plus, chaque élève souscrit une assurance venant compléter l'assurance scolaire dont il bénéficie dans le cadre de son inscription dans l'établissement français.

Chaque lycée d'accueil est responsable du cursus scolaire de l'élève suédois pendant son séjour en France et de son hébergement à l'internat et en famille. Chaque proviseur prend toutes les décisions concernant le suivi scolaire de l'élève pendant son séjour en France, le cas échéant en concertation avec le SCAC de l'Ambassade de France à Stockholm.

Au cours de son année scolaire en France, l'élève est placé sous la tutelle d'une personne travaillant au Centre culturel suédois de Paris.

#### **Pour tout renseignement, il convient de s'adresser à :**

CIEP : Élisabeth Sanchez - Téléphone +33 (0)1 45 07 63 55, <mailto:sagnimorte@ciep.fr>

Ambassade de France à Stockholm - Bureau de coopération linguistique et éducative : Christophe Premat - Téléphone +46 845 95 385, [christophe.premat@diplomatie.gouv.fr](mailto:christophe.premat@diplomatie.gouv.fr)

Institut suédois à Paris : Madame Ebba Palmstierna - Téléphone : +33 (0)1 44 78 80 20, [institutsuedois@si.se](mailto:institutsuedois@si.se)

### Modalités de suivi du dossier

Les établissements retenus recevront du service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France à Stockholm un dossier avec les coordonnées de l'élève suédois à accueillir.

Après réception de ce dossier, il est impératif de renvoyer par voie postale :

- une brochure de présentation de l'établissement ainsi que de la ville ou de la région directement à l'élève suédois ;  
- ainsi que :

. la fiche de confirmation d'accueil dans les plus brefs délais,  
. la fiche d'information sur la famille d'accueil,

à l'adresse suivante :

Carmen Muñoz Escalante, bureau international des programmes éducatifs, Box 22007

S-104 22 Stockholm

(Contact : [carmen.munoz.escalante@programkontoret.se](mailto:carmen.munoz.escalante@programkontoret.se))

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative  
et par délégation,

La directrice des relations européennes et internationales et de la coopération,  
Sonia Dubourg-Lavroff

## Personnels

# Concours externe du Capeps

---

### Programme - session 2012 : modification

NOR : MENH1131277N

note de service n° 2011-211 du 5-12-2011

MEN - DGRH D1

Les dispositions du I - Capeps externe de la [note du 1er juin 2010](#) fixant le programme du concours, publiée au B.O. n° 29 du 22 juillet 2010 et reconduite pour la session 2012 par la note de service n° 2010-258 du 31 décembre 2010 publiée au B.O. spécial n° 1 du 27 janvier 2011, sont remplacées pour la même session par les dispositions ci-après pour ce qui concerne, au titre des épreuves d'admission, le paragraphe I, « Première épreuve d'admission : prestations physiques et leçon de spécialité ». La liste des activités physiques sportives et artistiques (Apsa) proposées aux candidats pour cette épreuve est inchangée mais, pour certaines Apsa, des éléments et précisions complémentaires sont apportés concernant l'organisation de la prestation, son évaluation et, le cas échéant, le barème applicable.

## I. Première épreuve d'admission : prestations physiques et leçon de spécialité

### 1. Prestations physiques

#### 1.1 Modalités pratiques

Au moment de l'inscription au concours, le candidat choisit une Apsa dans chacune des quatre premières compétences propres à l'éducation physique et sportive (CP1 à CP4, présentes dans la liste des prestations physiques de la première épreuve d'admission).

Parmi ces quatre Apsa, il en retient une comme activité de spécialité, qui sera support de la prestation physique de spécialité et qui servira de référence pour la question initiale support de la leçon de spécialité.

Des trois Apsa restantes, deux d'entre elles sont tirées au sort par le jury, pour la réalisation des deux autres prestations physiques dites de polyvalence.

Les Apsa tirées au sort sont notifiées à chaque candidat dans la feuille de route qui lui est remise lors de l'accueil par le président du jury.

La notation sur 20 des prestations physiques de la première épreuve d'admission se fait au ½ point (au 1/4 de point le plus proche si nécessaire).

L'évaluation de la prestation physique des candidats est celle constatée le jour du concours et ne peut se référer à un quelconque niveau de pratique préalable. Elle s'effectue soit, pour les épreuves cotées, par référence aux barèmes arrêtés pour chaque activité et publiés dans la note de service ; soit, pour les épreuves appréciées, en fonction du référentiel d'évaluation établi par le jury pour chaque Apsa et pour la durée de la session.

Les prestations physiques sont organisées selon la réglementation de la fédération à laquelle appartient l'activité sportive concernée et se trouve complétée par les éléments complémentaires inscrits dans cette note de service.

Toute adaptation particulière et spécifique à telle ou telle épreuve du Capeps, proposée pour des raisons techniques, s'applique sur l'intégralité de la session en cours.

La classification retenue combine celle des programmes du collège et des lycées.

La prestation physique de spécialité est dotée d'un coefficient 1.

Les prestations physiques tirées au sort, dites de polyvalence, doivent permettre d'apprécier le niveau de pratique du (de la) candidat(e) dans deux activités physiques tirées au sort par le jury, au sein de l'ensemble des trois Apsa

restant en dehors du choix de la spécialité effectué par le candidat. Ces deux Apsa relèvent donc obligatoirement de deux compétences propres différentes et également distinctes de celle à laquelle appartient l'activité de spécialité choisie par le candidat. Les modalités d'organisation et de passation des prestations physiques et d'évaluation sont identiques à celles en vigueur pour la spécialité. La notation sur 20 de chaque prestation physique constatée le jour du concours s'effectue à partir du référentiel d'évaluation retenu par le jury pour l'Apsa concernée pour la durée de la session.

Au terme des deux prestations physiques de polyvalence, seule la note sur 20, la plus basse des deux obtenues, sera retenue et dotée d'un coefficient 1.

## 1.2 Programme des activités physiques sportives et artistiques retenues pour les prestations physiques et la leçon de spécialité

### Première épreuve d'admission

Compétences propres à l'EPS	20 Apsa de prestations physiques (spécialité et polyvalence)	Apsa de référence pour la question initiale support de la leçon de spécialité
CP1 Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée	Course de vitesse : 200 m	Course de haies, CP 1
	Course de 1/2 fond : 800 m	Course de 1/2 fond, CP 1
	Saut en hauteur	Saut en hauteur, CP 1
	Lancer de disque	Lancer de disque, CP 1
	Natation de vitesse : 200 m NL	Natation, CP 1
CP2 Adapter ses déplacements à des environnements variés, incertains	Canoë-kayak	Canoë-kayak, CP 2
	Course d'orientation	Course d'orientation, CP2
	Escalade	Escalade, CP 2
CP3	Gymnastique : sol, barres parallèles,	Gymnastique sportive,

Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique	asymétriques	CP 3
	Danse	Danse, CP 3
	Gymnastique rythmique : cerceau	Gymnastique rythmique, CP 3
CP4 Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif	Judo	Judo, combat, CP 4
	Savate boxe française	Savate boxe française, CP 4
	Badminton	Badminton, CP 4
	Tennis de table	Tennis de table, CP 4
	Handball	Handball, CP 4
	Football	Football, CP 4
	Rugby	Rugby, CP 4

**Nota bene** : toutes les activités physiques retenues sont ouvertes aux femmes et aux hommes.

Seuls les barèmes, codes et référentiels distinguent les prestations attendues.

### 1.3 Définition des épreuves et barèmes

Note générale : les barèmes présentés ci-après constituent la référence de base du jury et permettent aux candidats de réaliser leurs choix d'épreuves. Toutefois, le jury de la session garde toute autorité pour ajuster ces barèmes, pour la session concernée, en fonction des nécessités de fonctionnement.

#### 1.3.1 Épreuves et barèmes des activités de la compétence propre à l'EPS n° 1

Quatre épreuves sont offertes aux femmes et aux hommes sur la base du règlement de l'IAAF : course de 200 m, course de 800 m, lancer de disque, saut en hauteur.

##### 1.3.1.1 Athlétisme

Barèmes athlétisme Garçons				
Notes	200 m	800 m	Disque	Hauteur

20	22,1	1' 57" 8	46m00	2m00
19,5	22,3	1' 59" 8	44m50	1m98
19	22,5	2' 01" 8	43m00	1m96
18,5	22,7	2' 02" 8	41m50	1m94
18	22,9	2' 03" 8	40m00	1m92
17,5	23,1	2' 04" 8	38m50	1m90
17	23,3	2' 05" 8	37m00	1m88
16,5	23,5	2' 06" 8	36m00	1m86
16	23,7	2' 07" 8	35m00	1m84
15,5	23,9	2' 08" 8	34m00	1m82
15	24,1	2' 09" 8	33m00	1m80
14,5	24,3	2' 10" 8	32m00	1m78
14	24,5	2' 11" 8	31m00	1m76
13,5	24,7	2' 12" 8	30m00	1m74
13	24,9	2' 13" 8	29m00	1m72
12,5	25	2' 14" 8	28m00	1m70
12	25,2	2' 15" 8	27m00	1m68
11,5	25,3	2' 16" 8	26m50	1m66
11	25,5	2' 17" 8	26m00	1m64

10,5	25,6	2' 18" 8	25m50	1m62
10	25,8	2' 19" 8	25m00	1m60
9,5	25,9	2' 20" 3	24m50	1m59
9	26,1	2' 20" 8	24m00	1m57
8,5	26,2	2' 21" 3	23m50	1m56
8	26,4	2' 21" 8	23m00	1m54
7,5	26,5	2' 22" 3	22m50	1m53
7	26,7	2' 22" 8	22m00	1m51
6,5	26,8	2' 23" 3	21m50	1m50
6	27	2' 23" 8	21m00	1m48
5,5	27,1	2' 24" 3	20m50	1m47
5	27,3	2' 24" 8	20m00	1m45
4,5	27,4	2' 25" 8	19m50	1m44
4	27,6	2' 26" 8	19m00	1m42
3,5	27,7	2' 27" 8	18m50	1m41
3	27,9	2' 28" 8	18m00	1m39
2,5	28	2' 29" 8	17m50	1m38
2	28,2	2' 30" 8	17m00	1m36

1,5	28,3	2' 31" 8	16m50	1m35
1	28,5	2' 32" 8	16m00	1m34
0,5	28,6	2' 33" 8	15m50	1m32
0	28,8	2' 34" 8	15m00	1m30

**Barème athlétisme Filles**

Notes	200 m	800 m	Disque	Hauteur
20	24,9	2' 16" 8	41m00	1m68
19,5	25,3	2' 18" 8	40m00	1m66
19	25,8	2' 20" 8	39m00	1m64
18,5	26,2	2' 21" 8	38m00	1m62
18	26,6	2' 23" 8	37m00	1m60
17,5	26,8	2' 24" 8	36m00	1m58
17	27,1	2' 26" 8	35m00	1m56
16,5	27,3	2' 27" 8	34m00	1m54
16	27,6	2' 29" 8	33m00	1m53
15,5	27,8	2' 30" 8	32m00	1m51
15	28,1	2' 32" 8	31m00	1m50
14,5	28,3	2' 33" 8	30m50	1m48

14	28,6	2' 35" 8	30m00	1m47
13,5	28,8	2' 36" 8	29m50	1m45
13	29,1	2' 38" 8	29m00	1m44
12,5	29,3	2' 39" 8	28m25	1m42
12	29,6	2' 41" 8	27m50	1m41
11,5	29,8	2' 42" 8	26m75	1m39
11	30,1	2' 44" 8	26m00	1m38
10,5	30,3	2' 45" 8	25m25	1m36
10	30,6	2' 47" 8	24m50	1m35
9,5	30,7	2' 48" 8	24m15	1m33
9	30,9	2' 49" 8	23m80	1m32
8,5	31	2' 50" 8	23m45	1m30
8	31,2	2' 51" 8	23m10	1m29
7,5	31,3	2' 52" 8	22m75	1m27
7	31,5	2' 53" 8	22m40	1m26
6,5	31,6	2' 54" 8	22m05	1m24
6	31,8	2' 55" 8	21m70	1m23
5,5	31,9	2' 56" 8	21m35	1m21
5	32,1	2' 57" 8	21m00	1m20

4,5	32,2	2' 58" 8	20m50	1m19
4	32,4	2' 59" 8	20m00	1m18
3,5	32,5	3' 00" 8	19m50	1m17
3	32,7	3' 01" 8	19m00	1m16
2,5	32,8	3' 02" 8	18m00	1m15
2	33,1	3' 03" 8	17m00	1m14
1,5	33,4	3' 04" 8	16m00	1m13
1	33,7	3' 05" 8	15m00	1m12
0,5	34	3' 06" 8	14m00	1m11
0	34,2	3' 07" 8	13m00	1m10

### 1.3.1.2 Natation sportive

La prestation physique est organisée en respectant la réglementation de la Fina en vigueur à la date du début des inscriptions.

La notation sur 20 s'effectue par référence au barème présenté ci-dessous :

Notes	200 m NL Filles	200 m NL Garçons
20	2'25"	2'12"
19,5	2'29"	2'15"
19	2'32"	2'17"
18,5	2'35"	2'20"

18	2'38"	2'22"
17,5	2'41"	2'25"
17	2'44"	2'27"
16,5	2'47"	2'30"
16	2'50"	2'32"
15,5	2'53"	2'35"
15	2'55"	2'37"
14,5	2'57"	2'40"
14	3'00"	2'42"
13,5	3'02"	2'45"
13	3'05"	2'47"
12,5	3'07"	2'50"
12	3'10"	2'52"
11,5	3'12"	2'54"
11	3'14"	2'56"
10,5	3'16"	2' 58"
10	3'18"	3'00"
9,5	3'20"	3'02"

9	3'22"	3'05"
8,5	3'24"	3'07"
8	3'27"	3'10"
7,5	3'29"	3'12"
7	3'32"	3'15"
6,5	3'34"	3'17"
6	3'37"	3,20"
5,5	3'39"	3,22"
5	3'42"	3,25"
4,5	3'45"	3,28"
4	3'48"	3,31"
3,5	3'51"	3,34"
3	3'54"	3,37"
2,5	3'58"	3,40"
2	4'02"	3'43"
1,5	4'06"	3'46"
1	4'10"	3'49"
0,5	4'14"	3'52"
0	4'18"	3'55"

### **1.3.2 Épreuves et barèmes des activités de la compétence propre à l'EPS n° 2**

#### 1.3.2.1 Course d'orientation

La prestation physique consiste en une course d'orientation individuelle de type sprint dont la durée moyenne est comprise entre 15 et 20 minutes.

La course se déroule dans un espace naturel adapté.

Si l'activité course d'orientation est inscrite sur la feuille de route qui lui est transmise lors de l'accueil des épreuves d'admission, le (la) candidat(e) fait à ce moment-là le choix du niveau de difficulté du circuit qu'il retient pour cette épreuve.

Parmi les trois circuits proposés, représentant trois niveaux de difficulté, le (la) candidat(e) en choisit un lors de son accueil sur le concours, au moment de la transmission de sa feuille de route.

L'épreuve consiste à réaliser une course d'orientation en circuit, dans un temps minimum. Elle permet ainsi d'évaluer le niveau d'habileté et la performance chronométrique.

L'habileté est évaluée à travers le choix du niveau de difficulté du circuit par le candidat et par sa capacité à trouver le plus grand nombre de balises (postes) dans le temps maximal imparti.

La performance est ensuite évaluée à partir du temps réalisé, comparativement à la performance de l'ouvreur. La performance est évaluée sur dix points. Un barème de pénalités chronométriques s'applique pour les balises (postes) non trouvées, car il s'agit d'abord de réaliser une activité physique d'orientation.

Le dépassement du seuil de 40 minutes de course conduit à la note 0/20, elle-même éliminatoire.

Caractéristiques générales des circuits et du déroulement de l'épreuve :

- balises (postes) sont placées sur le circuit et doivent être pointées dans l'ordre indiqué ;
- temps estimé de la durée du parcours du circuit entre 15 minutes et 20 minutes ;
- temps éliminatoire au-delà de 40 minutes ;
- l'absence totale de balise (poste) trouvée et pointée renvoie à la note zéro à l'épreuve, quel que soit le temps réalisé ;
- le temps préalable de lecture de carte est limité à 1 minute ;
- lourde pénalisation pour poste manquant.

Caractéristiques particulières des trois circuits de difficulté croissante :

Circuit de niveau 1 :

- plafond de l'habileté à 3 points/10 ;
- balises (postes) majoritairement de niveau 1 ou 2 ;

Circuit de niveau 2 :

- plafond de l'habileté à 6 points/10 ;
- balises (postes) majoritairement de niveau 2-3.

Circuit de niveau 3 :

- plafond d'habileté 10 points/10 ;
- balises (postes) majoritairement de niveau 4-5.

Les niveaux sont définis par le règlement de la Fédération française de course d'orientation (FFCO) en vigueur à la date d'inscription.

Déroulement de l'épreuve :

En fonction de son choix de circuit, réalisé le jour de l'accueil des épreuves d'admission, le (la) candidat(e) reçoit la carte correspondante au départ de l'épreuve.

Il dispose d'une minute de lecture de carte avant le départ.

Dès le début de l'épreuve, caractérisé par la transmission de la carte, il n'est autorisée aucune communication entre les candidats, ou avec une quelconque personne extérieure, par des moyens directs, téléphoniques ou informatiques ; la tricherie avérée conduirait à l'élimination du candidat par attribution de la note zéro.

Les autres éléments réglementaires seront transmis sur place.

La notation sur 20 de la prestation physique constatée le jour du concours s'effectue à partir du référentiel d'évaluation présenté ici et ajusté en tant que de besoin par le jury pour la session.

Le matériel de course d'orientation requis pour le niveau de difficulté est à la charge du candidat. Il est vérifié en amont de la prestation et doit répondre aux exigences de la réglementation en vigueur.

Toute fraude ou tentative d'usage de matériel non autorisé par le règlement de l'IOC conduit à l'élimination. La fraude est susceptible de poursuites.

#### 1.3.2.2 Escalade

L'épreuve :

La prestation est réalisée sur une structure artificielle d'escalade. Elle consiste à grimper en tête, deux voies flash. Seule la meilleure des deux prestations sera retenue. Les deux voies sont de degré de difficulté allant de 4C à 7A+ pour les filles et de 5A à 7B pour les garçons. Chacune d'elles doit être réalisée dans un temps imparti de 7 minutes. Les deux voies retenues peuvent appartenir à deux parcours consécutifs (parcours 1-2, parcours 2-3) tels que présentés dans le tableau des « difficultés et des valeurs » ci-après. (ex. fille : 5B-6B ; ex. garçon : 5C-6B). En cas d'échec sur la première voie retenue et seulement en cas d'échec, le (la) candidat(e) est autorisé (e) à réaliser une seconde voie de cotation identique mais différente de la première.

Si l'activité escalade est inscrite sur la feuille de route qui lui est transmise lors de l'accueil des épreuves d'admission, le (la) candidat(e) fait à ce moment-là le choix du niveau initial de difficulté du parcours qu'il retient pour cette épreuve. Au terme de la réalisation de la première voie, réussie ou non, sera annoncé par le (la) candidat (e) le choix de sa seconde voie.

Le dépassement du temps imparti sur chacune des voies donne la note 0 à la prestation sur la voie.

On attribue la note 0/20 au candidat n'ayant pas validé au moins une voie.

L'évaluation de l'épreuve :

La prestation est validée si le candidat réalise l'escalade de la voie jusqu'au sommet dans le temps imparti.

Une chute est tolérée, la reprise se fait au niveau du dernier mousquetonnage sans interruption du temps offert de sept minutes. Cette chute est soumise à un régime unique de pénalisation de ½ pt par chute. La seconde chute est synonyme de note 0 pour la voie concernée.

La prestation se compose d'une performance observée dans l'escalade réussie de la voie et d'une évaluation de la qualité de réalisation. La validation de l'escalade de la voie est faite par le jury après avoir constaté l'escalade complète de la voie attestée par le mousquetonnage de la dernière dégainé (relais) « en bon style ». Le barème d'évaluation de la qualité de la réalisation et de la performance est établi par le jury de la session. Il prend en compte la fluidité du parcours, l'efficacité de l'escalade, le respect des éléments de règlement, etc.

Pour autant, le barème de référence se présente de la manière suivante :

#### Tableau des difficultés et des valeurs pour les voies flash selon les trois parcours

Genres	Parcours 1 Niveau 1 de difficulté	Parcours 2 Niveau 2 de difficulté	Parcours 3 Niveau 3 de difficulté
Femmes	4C 5A 5B 5C	6A 6B 6B+	6C 7A 7A+
Hommes	5A 5B 5C 6A	6B 6B + 6C	7A 7A+ 7B

Prestations	Parcours 1	Parcours 2	Parcours 3
Performance	0 à 6 pts	0 à 10 pts	0 à 14 pts
Pénalité de chute	½ pt	½ pt	½ pt
Réalisation		0 à 6 pts	

Pré-requis sécuritaire d'accès à la pratique : le (la) candidat(e) doit être capable de s'équiper d'un baudrier, de réaliser un nœud de huit avec nœud d'arrêt pour l'encordement. Si ce pré-requis sécuritaire n'est pas réalisé dans sa totalité, aucune pratique n'est autorisée et la note 0/20 est attribuée au candidat ou à la candidate. Mousquetonner toutes les dégaines constitue un second pré-requis sécuritaire dont l'absence de respect conduit également à la note 0/20.

La note finale correspond à la meilleure des notes obtenues sur les deux voies.

La notation sur 20 de la prestation physique constatée le jour du concours s'effectue à partir du référentiel d'évaluation présenté ici et ajusté si nécessaire pour la session.

### 1.3.2.3 Épreuve de kayak

L'épreuve :

L'épreuve de parcours slalomé s'effectue sur rivière artificielle. Elle suppose la réalisation de deux manches au cours de la même demi-journée.

La prestation physique consiste à réaliser un parcours chronométré jugé et apprécié, d'une durée maximale comprise entre deux minutes et deux minutes trente pour un ouvrier expérimenté.

Le parcours débute par une portion en eau coulante comprenant des bouées à contourner et se prolonge par une partie en eau vive de classe 1-2.

La portion en eau plate ou courant lisse impose : descente, remontée, virages variés, matérialisés par des bouées ou des fiches à contourner. L'autre portion, en eau vive, permet de réaliser un parcours slalomé de classe 1-2.

Si l'activité kayak est inscrite sur la feuille de route qui lui est transmise lors de l'accueil des épreuves d'admission, le (la) candidat(e) fait à ce moment-là le choix du niveau de difficulté du parcours qu'il retient pour cette épreuve.

Caractéristiques particulières des trois parcours de difficulté croissante

Sur la partie en eau vive, trois niveaux de difficulté de parcours sont offerts au choix du(e) (la) candidat(e).

- le parcours de niveau 1, constitué de bouées ou portes, représente une difficulté de « type pagaie couleur jaune-verte » ;

- le parcours de niveau 2 rajoute au niveau 1 deux à quatre bouées ou portes supplémentaires imposant des trajectoires en « décalé » et des arrêts en contre-courant. Il correspond à un niveau de difficulté de « type pagaie verte » ;

- le parcours de niveau 3 rajoute au niveau 2 deux à quatre bouées ou portes dans des zones plus instables et représente une difficulté de type « pagaie bleue » ; il comprend une dizaine de bouées ou portes.

Deux manches sont imposées, toute manche non réalisée conduit à la note zéro sur la manche. Entre les 2 manches, le (la) candidat(e) fait le choix du niveau de difficulté de sa seconde manche.

Déroulement de l'épreuve

Lors de l'accueil des épreuves d'admission, le (la) candidat(e) aura fait le choix du niveau de difficulté du parcours pour sa première manche de la partie eau vive.

Le jour de l'épreuve, il n'y a pas de reconnaissance préalable de ce parcours mais l'observation de « l'ouverture » des parcours par l'ouvrier qui établit la performance chronométrique de référence sur la totalité du parcours.

Après sa première manche, le (la) candidat(e) choisit obligatoirement, pour sa seconde manche, un parcours de niveau de difficulté équivalent ou supérieur à celui de la première manche.

#### Évaluation et barèmes

La notation sur 20 points de la prestation physique constatée le jour du concours s'effectue à partir du référentiel et du barème d'évaluation (homme/femme) présentés ici, ajustés si nécessaire par le jury pour la session.

La note est attribuée en cumulant la note de performance réalisée sur le parcours pour une valeur maximale de douze points sur vingt, et la note de réalisation pour un maximum de huit points sur vingt.

Le jury retiendra la meilleure des deux manches.

#### Modalités d'évaluation de la performance :

La performance est évaluée à partir du temps réalisé par le candidat comparé à celui de l'ouvreur en fonction du parcours choisi.

Valeur de la performance selon les 3 parcours, reportés sur le barème de 12 points maximum de performance.

Parcours n ° 1 : de 0 à 6 points.

Parcours n ° 2 : de 0 à 9 points.

Parcours n ° 3 : de 0 à 12 points.

#### Modalités d'évaluation de l'habileté et de la qualité de la prestation (8 points) :

Le barème est établi par le jury de la session. Il prend en compte : le maintien de la vitesse lors des différentes trajectoires, l'utilisation des mouvements d'eau, la fluidité et l'efficacité des manœuvres, l'équilibre du bateau, le nombre d'appuis nécessaires à la réalisation des figures telles que porte en remontée, décalée, etc.

#### Règles et règlement

- Pour les portions en eau plate ou courant lisse, comme en eau vive, le contournement des bouées suspendues est obligatoire dans l'ordre de numérotation. Chaque franchissement incorrect est pénalisé de 30 secondes (contournement du mauvais côté, écartement volontaire de la balise, etc.).

- Les touches ne sont pas pénalisantes.

- En cas de dessalage le (la) candidat(e) n'est pas autorisé(e) à poursuivre et reçoit la note zéro pour la manche.

Les précisions complémentaires sur le règlement liées au parcours sont présentées aux candidats lors de l'accueil.

Le (la) candidat(e) doit prendre à sa charge le matériel de navigation requis (bateau, pagaie, gilet et casque).

L'usage est autorisé de tout kayak ou canoë, en polyéthylène, gonflable ou de matériaux composites, ponté ou déponté de 2,5 m au minimum, répondant aux normes en vigueur. Le port du gilet et du casque est obligatoire (norme CE). Toutefois, en cas d'impossibilité de faire usage de son matériel, un parc de matériel monotype de type bateau polyéthylène d'initiation eau vive sera mis à la disposition des candidats.

### **1.3.3 Épreuves et barèmes des activités de la compétence propre à l'EPS n° 3**

#### 1.3.3.1 Gymnastique artistique

Le candidat ou la candidate choisit l'une des activités suivantes : barres parallèles ou asymétriques, sol.

Le choix des barres est donc offert aux femmes et aux hommes. Toutefois, le (la) candidat(e) sera évalué(e) à partir du code de référence masculin pour les parallèles et féminin pour les asymétriques, des codes UNSS et FIG, ce, quel que soit le genre du candidat.

Si l'une des activités gymniques est inscrite sur la feuille de route qui lui est transmise lors de l'accueil des épreuves d'admission, le (la) candidat(e) fait à ce moment-là, le choix du code de référence UNSS ou FIG qu'il retient pour cette épreuve.

#### Barres et sol :

Le candidat compose et présente son enchaînement soit en référence au code UNSS (en vigueur), soit au code FIG (en vigueur). Les valeurs des éléments et la composition finale sont directement liées au code de référence retenu.

La note sur 20 est posée à partir de trois indicateurs :

- les exigences de composition de l'enchaînement (spécifique à chacun des codes UNSS ou FIG) ;
- les difficultés présentées et leur valeur dans chacun des codes ;
- la note d'exécution.

### Composition de l'enchaînement

Dans le cas de choix du code UNSS, le (la) candidat(e) doit présenter six à sept éléments issus des quatre groupes d'éléments présents dans ce code.

Dans le cas du choix du code FIG :

- La candidate doit présenter une combinaison de sept à huit éléments issus des six groupes d'éléments, respectueuse des cinq exigences de composition, spécifiques à chacun des agrès.

Pour le sol, parmi les huit éléments, cinq maximum sont acrobatiques et trois minimum gymniques.

Un élément peut remplir plus d'une exigence de composition, cependant il ne peut être répété pour satisfaire une autre exigence de composition.

- Le candidat, doit présenter une combinaison de sept à dix éléments appartenant aux cinq groupes d'éléments respectueux des cinq exigences de composition.

Pour le sol, la cinquième exigence est l'exigence de sortie.

Pour le sol, l'exigence de sortie ne peut appartenir au groupe n° 1 d'éléments.

Dans le cas où le candidat ne présente qu'un seul élément dans un groupe, celui-ci ne peut être à la fois pris en compte sur le groupe d'éléments concerné et pour l'exigence, la sortie.

Les difficultés comptabilisées doivent être différentes. La répétition de tout élément le conduit à ne pas être pris en compte dans l'évaluation de la prestation.

Les difficultés non maîtrisées ne sont pas comptabilisées.

### Déroulement

Le règlement de la FIG sert de référence à propos des modalités de déroulement.

La durée des exercices au sol est comprise entre cinquante secondes et une minute trente secondes.

L'accompagnement musical est obligatoire au sol pour les candidates. Chaque candidate fournit un accompagnement sonore qui se fait sur un support CD. Le jury met à disposition de la candidate un appareil de lecture. Chaque candidate prévoit un double de cet enregistrement.

### L'évaluation et le barème

La valeur des difficultés est donc fonction du code de référence retenu par le (la) candidat(e) lors de l'accueil des épreuves d'admission. Le code de référence (UNSS ou FIG) est celui qui est en vigueur à la date d'ouverture des inscriptions au concours.

Le tableau de conversion présenté ci-dessous constitue le barème de référence pour le concours. À titre de rappel, comme tous les barèmes du concours, il peut être ajusté pour la session d'examen, en tant que de besoin.

En cas de non-réalisation d'un élément ou de sa non-reconnaissance, la note de base est minorée de 2 points par élément manquant. Dès que quatre éléments sont manquants (comme défini ci-dessus) au terme de la prestation, la note zéro est affectée à la note de base du candidat et non à sa note finale. Dans le cas d'un enchaînement ne comprenant plus que deux éléments, le bonus lié à l'exécution ne pourra excéder 0.25 point.

La note de base est estimée à partir des exigences de composition, de la somme des meilleures valeurs des difficultés contenues dans l'enchaînement retenu. Si le choix des candidats se porte sur le code UNSS, la partie du barème intitulée « composition et groupe d'éléments » prend en compte la valeur artistique pour une valeur maximale de un point.

À cette note de base s'ajoute le bonus ou le malus de qualité de l'exécution.

L'ensemble définit la note finale sur 20 points.

Tableau de conversion des valeurs (se reporter à la fin du texte)

### Tableau de valeur des difficultés selon le code choisi en référence « UNSS » ou « FIG » :

Code	Niveau des difficultés et valeurs associées
------	---

	A	B	C	D	E
UNSS	0.4	0.6	0.8	1	
FIG	0.1	0.2	0.3	0.4	0.5

### 1.3.3.2 Gymnastique rythmique

L'épreuve consiste en un enchaînement individuel d'une durée comprise entre 1 minute 15 et 1 minute 30.

Le (la) candidat(e) réalise sa prestation au moyen de l'engin retenu dans le programme fixé : le cerceau.

Si la gymnastique rythmique est inscrite sur la feuille de route qui lui est transmise lors de l'accueil des épreuves d'admission, le (la) candidat(e) fait à ce moment-là le choix du code de référence UNSS ou FIG qu'il retient pour cette épreuve.

Dans le cas du choix du code FIG, il présentera au jury, le jour de la prestation physique, les fiches renseignées D1 et D2 du code FIG.

Le (la) candidat(e) apporte son matériel personnel. Ce matériel est vérifié conformément aux normes de la FIG.

Le (la) candidat(e) doit également apporter son matériel d'accompagnement : CD (un seul enregistrement par CD) et un double de ce CD.

La prestation s'effectue sur un praticable de gymnastique rythmique.

La tenue des candidats est réglementée :

- pour les candidates, la tenue de référence est fixée par le code FIG en vigueur ;
- pour les candidats, la tenue doit être très près du corps (tenue gymnique, collant, short, tee-shirt sans inscription). Le passage s'effectue pieds nus, en socquettes basses ou en chaussons de gymnastique.

La note sera établie en additionnant les notes de difficulté, d'artistique et d'exécution.

En cas d'absence de difficulté corporelle et/ou à l'engin, validée par le jury, ou en cas de statisme d'engin dominant (« engin décor »), ou en cas de sorties de praticable supérieures à cinq, ou en cas de répétition d'une seule famille corporelle et à l'engin, ou en cas d'arrêt avant la moitié de l'enchaînement, la note zéro est attribuée au candidat ou à la candidate.

- Dans le cas du choix du code FIG la note maximale est de 20/20.

. Difficulté (D)/5 points.

La note de difficulté est établie en fonction de la valeur des difficultés corporelles (D1) et de celle des difficultés à l'engin (D2).

- Pour le cerceau, les groupes corporels obligatoires (GCO) sont : équilibre, pivot, saut, souplesse.

. Difficulté corporelle D1 sur 3 points.

L'enchaînement présenté peut comporter jusqu'à 12 difficultés ; le jury retiendra les dix meilleures pour une note maximale de 3 points.

#### **Valeurs en code FIG**

Difficulté A : 0.10

Difficulté B : 0.20

Difficulté C : 0.30

Difficulté D : 0.40

Difficulté E : 0.50

- Difficulté d'engin, (D2) sur 2 points.

L'enchaînement peut comporter un nombre illimité d'éléments (avec maîtrise d'engin, avec ou sans lancer avec prise et originalité) pour une valeur maximale de 2 points. Les éléments avec maîtrise, pour être valables, doivent être

réalisés sans faute technique d'engin.

Valeur artistique (A) sur 5 points

La valeur artistique de l'enchaînement est appréciée pour un maximum de 5 points, elle prend en compte les caractères de la composition de base pour maximum de 3 points, et la relation musique mouvement pour un maximum de 2 points.

Exécution (E) sur 10 points.

La note maximale d'exécution est de 10 points.

Le barème est fixé par le jury de la session en cours et prend en considération :

- la technique à l'engin ;
- la technique corporelle ;
- l'exécution rythmique ;
- l'expression.

La référence retenue est celle du code FIG en vigueur à la date d'inscription.

- Dans le cas de choix du code UNSS la note maximale est 14/20

. Les difficultés

L'enchaînement présenté peut comporter jusqu'à 12 difficultés corporelles et à l'engin ; le jury retiendra les dix meilleures pour une note maximale de 2 points.

#### **Valeurs en code UNSS**

Difficulté moyenne : 0.10

Difficulté supérieure : 0.20

Valeur artistique sur 4 points

La valeur artistique de l'enchaînement est appréciée pour un maximum de 4 points, elle prend en compte les caractères de la composition de base pour un maximum de 3 points, et la relation musique mouvement pour un maximum de 1 point.

Exécution sur 8 points.

La note maximale d'exécution est de 8 points.

Le barème est fixé par le jury de la session en cours et prend en considération :

- la technique à l'engin ;
- la technique corporelle ;
- l'exécution rythmique ;
- l'expression.

La référence retenue est celle du code UNSS en vigueur à la date d'inscription.

#### **1.3.3.3 Danse**

L'épreuve de danse comprend deux phases d'évaluation : une « chorégraphie personnelle » et une « chorégraphie à paramètre imposé ».

Le (la) candidat(e) présente seul(e) une chorégraphie personnelle d'une durée comprise entre 2'30 minutes et 3 minutes.

La « chorégraphie à paramètre imposé » est d'une durée comprise entre une minute et une minute 30 secondes.

À la suite de la présentation de la « chorégraphie personnelle », le jury invite le (la) candidat(e) à une réécriture d'une séquence gestuelle extraite de sa chorégraphie initiale. Le choix de cette séquence et de sa durée revient au candidat dans la limite d'une minute 30 secondes. Celui-ci dispose de 25 minutes de préparation à l'issue desquelles il présentera la séquence choisie, puis la séquence transformée, d'une durée comprise entre une minute et une minute 30 secondes. Cette dernière séquence transformée sera réalisée sans support sonore. L'accompagnement sonore est de la responsabilité du (de la) candidat(e) qui fournit un enregistrement et doit disposer d'un double. L'accompagnement sonore se fait sur un support de format CD. Le jury met à disposition un appareil de lecture.

La surface d'évolution au sol est de 9 mètres sur 11 mètres.

La notation sur 20 de la prestation physique constatée le jour du concours s'effectue à partir du référentiel

d'évaluation retenu par le jury pour la session.

L'évaluation de la prestation physique du candidat distingue les deux temps de la prestation.

La prestation est appréciée du point de vue de :

- la rigueur de la composition en liaison avec l'argumentation chorégraphique développée et avec le sujet à traiter ;
- la richesse, la maîtrise et la pertinence du vocabulaire technique utilisé ;
- la qualité de l'engagement et de l'interprétation ;
- la capacité d'entrer rapidement dans les rôles de chorégraphe et de danseur par l'introduction d'un paramètre imposé et d'en témoigner dans une nouvelle chorégraphie en cohérence avec ce paramètre.

Un projet simpliste et/ou non abouti, une exécution de formes corporelles usuelles et/ou stéréotypées, une motricité non maîtrisée et l'existence de gestes parasites, sont des critères conduisant à l'attribution de la note 0/20.

### **1.3.4 Épreuves et barèmes des activités de la compétence propre à l'EPS n° 4**

#### 1.3.4.1 Judo

À partir du cadre d'une compétition en poules, l'épreuve organisée par le jury conduit chaque candidat(e) à réaliser une prestation physique conformément aux codes d'arbitrage de la fédération concernée, complétés par les éléments définis par cette note d'application. La prestation physique est appréciée au cours de combats, trois au minimum, quatre au maximum, pour chaque candidat(e). La durée des combats est de quatre minutes pour les candidates et les candidats.

La durée de la prestation physique se situe entre 12 et 16 minutes, sauf arrêt décidé par l'arbitre, le jury ou le médecin du concours.

L'évaluation est uniquement liée à la prestation réalisée le jour des épreuves.

La notation sur 20 de la prestation physique constatée le jour du concours s'effectue à partir du référentiel d'évaluation retenu par le jury pour la session. Il prend en compte la performance relative au résultat de chaque combat, mais également la qualité de la prestation.

Le référentiel d'évaluation intègre la note zéro sur vingt, notamment dans les cas suivants : l'incapacité à pratiquer le jour de l'épreuve le moindre combat, sur avis médical du médecin du concours et la récurrence au cours de la compétition d'un geste dangereux pour sa propre intégrité physique ou pour celle de l'adversaire, en référence au code d'arbitrage de la fédération concernée.

Chacun(e) des candidats(es) est pesé(e) en judogi complet, réglementaire et atteste de son degré de qualification (couleur de ceinture, degré de dan), ces informations servant à répartir les candidats(es) dans des poules aussi homogènes que possible. Le poids constaté lors de la session ne saurait être significativement différent de celui précisé par le candidat lors de l'inscription.

Au terme de l'échauffement individuel, le jury propose des situations de vérification de la maîtrise de la sécurité, avant d'engager les candidats dans leur compétition.

Dans le cas où l'un des deux candidats(es) marque ippon avant la fin du temps réglementaire, la victoire lui est attribuée, mais si le combat est trop bref pour juger qualitativement de la performance, le jury se réserve le droit de prolonger la prestation, éventuellement jusqu'au terme des quatre minutes et sous la forme soit de combat soit d'un randori.

Dans le cas où le nombre de candidats serait insuffisant pour organiser l'épreuve selon les modalités prévues, il sera fait appel à des opposants extérieurs au concours.

#### 1.3.4.2 Savate boxe française

Dans le cadre d'une compétition organisée par le jury, le (la) candidat(e) effectue 2 assauts de deux reprises. La durée de chaque reprise est de deux minutes. Une reprise supplémentaire peut être proposée aux candidats. La durée de la prestation physique se situe entre 8 et 10 minutes, sauf arrêt décidé par l'arbitre, le jury ou le médecin du concours. Les candidats sont répartis dans des poules les plus homogènes possible, au regard de la variable poids. La prestation physique est appréciée au cours d'assauts dans le cadre de la compétition organisée par le jury conformément aux codes d'arbitrage de la fédération concernée.

Son évaluation est uniquement liée à sa prestation le jour des épreuves.

La notation sur 20 de la prestation physique constatée le jour du concours s'effectue à partir du référentiel d'évaluation retenu par le jury pour la session. Il prend en compte la performance relative au résultat de chaque assaut, mais également la qualité de la prestation notamment en termes de : stratégie d'assaut, diversité du bagage technique disponible tant en attaque qu'en défense, pertinence et efficacité de son utilisation dans les assauts, etc. Le référentiel d'évaluation intègre la note 0/20, la liant non seulement au non-respect des conditions réglementaires en vigueur, mais à un niveau de pratique qualifié d'insuffisant au regard des exigences des niveaux de compétence attendue au collège et au lycée.

Dans le cas où le nombre de candidats(es) serait insuffisant pour organiser l'épreuve selon les modalités prévues, il sera fait appel à des opposants extérieurs au concours.

#### 1.3.4.3 Badminton et tennis de table

Le (la) candidat(e) effectue plusieurs matchs dans le cadre d'un tournoi de classement. Les candidats sont répartis dans des poules les plus homogènes possibles.

Le (la) candidat(e) apporte son matériel personnel. Ce dernier est vérifié par l'organisation du concours et doit être conforme au règlement fédéral en vigueur.

L'épreuve impose une durée effective de rencontre qui ne saurait excéder 25 minutes. Deux phases sont proposées, la première dite de brassage permet de situer le registre de jeu et d'organiser la phase de classement.

Lors de l'accueil des épreuves d'admission, le (la) candidat(e) dont le badminton fait partie des activités inscrites sur sa feuille de route est invité(e) à signaler s'il dispose ou non d'un classement.

Cette information n'a d'intérêt que pour organiser au mieux de ses intérêts les deux phases de duel.

La notation sur 20 de la prestation physique constatée le jour du concours s'effectue à partir du référentiel d'évaluation retenu par le jury pour la session. Il prend en compte de manière intégrée d'une part la performance reflétée par le tableau des victoires, d'autre part la qualité de la prestation relative à l'usage d'un registre de jeu varié et adapté aux rapports de force successifs, tant en attaque qu'en défense.

Le référentiel d'évaluation intègre la note 0/20, la liant non seulement au non-respect des conditions réglementaires en vigueur, mais à un registre de jeu qualifié d'insuffisant au regard des exigences des niveaux de compétence attendue au collège et au lycée.

#### 1.3.4.5 Handball, football, rugby

Pour les sports collectifs retenus dans ce programme, la prestation physique porte sur des situations de jeu à effectif complet et/ou réduit, en appliquant les règles et règlements fédéraux en vigueur, éventuellement ajustés en début de session si le jury le juge nécessaire.

Lors des épreuves, les informations réglementaires spécifiques à chaque épreuve de sport collectif sont présentées par le jury.

La durée de la prestation physique ne peut excéder trente minutes. La composition des équipes peut être modifiée par le jury au cours de l'épreuve.

La notation sur 20 de la prestation physique constatée le jour du concours s'effectue à partir du référentiel d'évaluation retenu par le jury pour la session. Il prend en compte de manière intégrée la performance constatée à partir du tableau des rencontres et la qualité de la prestation relative à l'usage d'un registre de jeu varié et adapté aux rapports de force successifs, tant en attaque qu'en défense.

L'évaluation dans les sports collectifs tiendra compte notamment des éléments suivants :

- l'utilisation optimale de l'espace de jeu ;
- diversité des zones occupées par le joueur ;
- mobilité avec ou sans ballon ;
- vitesse de jeu individuelle et collective ;
- la présence, la pertinence, l'efficacité des décisions individuelles ;
- la perception et l'exploitation des situations pour le joueur et pour les autres ;
- la capacité à assurer son rôle en situation offensive et défensive ;
- la présence dans l'organisation et l'efficacité collective ;

- la capacité à être au service de l'équipe ;
- l'adaptation aux rapports de force individuels et collectifs.

Le référentiel d'évaluation intègre la note 0/20, la liant non seulement au non-respect des conditions réglementaires en vigueur, mais à un registre de jeu qualifié d'insuffisant au regard des exigences des niveaux de compétence attendue au collège et au lycée.

## 2.2 L'entretien

La durée de préparation de l'entretien est de 1 heure.

L'entretien est composé d'une phase d'exposé du candidat dont la durée maximale est de 15 minutes et d'une phase d'entretien avec le jury pour une durée maximale de 45 minutes. Il est doté d'un coefficient 2.

À partir de la question posée et de la réponse du candidat, l'entretien avec le jury porte sur les aspects techniques, didactiques, scientifiques et culturels relevant non seulement de l'activité physique retenue par le candidat, mais des conditions d'appropriation des acquisitions visées sous la forme de connaissance(s), de capacité(s) ou d'attitude(s). Il s'étend, dans le dernier quart d'heure, à une autre ou plusieurs autres activités physiques de la famille, du groupe d'activités, mais aussi de la compétence propre à l'EPS à laquelle est rattachée l'activité physique de l'exposé, afin de vérifier l'existence d'une conception compatible avec l'enseignement de l'EPS par compétence. Cet entretien doit permettre au candidat de témoigner d'une capacité à prendre en charge, à des fins d'apprentissage délibéré, l'activité de l'élève, sa conduite et notamment sa motricité, dans des contextes caractérisés par le même motif d'agir.

L'entretien porte sur tous les niveaux de pratique rencontrés dans l'enseignement du second degré.

## 3. Les prestations physiques tirées au sort, dites de polyvalence

Elles doivent permettre d'apprécier le niveau de pratique du (de la) candidat(e) dans deux activités physiques tirées au sort par le jury, au sein de l'ensemble des trois Apsa restant en dehors du choix de la spécialité effectué par le candidat. Ces deux Apsa relèvent donc obligatoirement de deux compétences propres différentes entre elles et différentes de celle à laquelle appartient l'activité de spécialité choisie par le candidat.

Les modalités d'organisation et de passation des prestations physiques et d'évaluation sont identiques à celles en vigueur pour la spécialité.

La notation sur 20 de chaque prestation physique constatée le jour du concours s'effectue à partir, soit du barème en vigueur, soit du référentiel d'évaluation retenu par le jury pour l'Apsa concernée et pour la session.

Au terme des deux prestations physiques de polyvalence, seule la plus basse des deux notes obtenues sera retenue et dotée d'un coefficient 1.

 [Tableau de conversion des valeurs](#)

## Tableau de conversion des valeurs

Barème Gymnastique								
Codes de référence	Masculins		Note de base	Féminins		Codes de référence	Total des pénalités d'exécution	
	Difficultés et groupes d'éléments			Difficultés et groupes d'éléments				
	FIG	UNSS		UNSS	FIG			
<b>Code FIG en vigueur</b>	4,1		<b>20</b>		3,4	<b>Code FIG en vigueur</b>	<b>Bonus/Malus</b>	
	4		<b>19,5</b>		3,3			
	3,9		<b>19</b>		3,2			
7 à 10 éléments pris en compte	3,8		<b>18,5</b>		3,1	7 à 8 éléments pris en compte	1 et moins	+2,00
	3,7		<b>18</b>		3			
	3,6		<b>17,5</b>		2,9		1.1 à 1.4	+1,50
	3,5		<b>17</b>		2,8			
	3,4		<b>16,5</b>		2,7			
	3,3		<b>16</b>		2,6			
5 exigences de composition (0,5 pt/groupe)	3,2		<b>15,5</b>		2,5	5 exigences de composition (0,5 pt/groupe)	1.5 à 1.8	+1,00
	3,1		<b>15</b>		2,4			
	3		<b>14,5</b>		2,3		1.9 à 2.2	+0,50
	2,9		<b>14</b>		2,2			
	2,8		<b>13,5</b>		2,1			
	2,7		<b>13</b>		2			
<b>Code UNSS en vigueur</b>	2,6	11	<b>12,5</b>	11	1,9	<b>Code UNSS en vigueur</b>	2.3 à 2.5	+0,00
	2,5	10,9	<b>12,25</b>	10,9	1,8			
	2,4	10,8	<b>12</b>	10,8	1,7			
		10,7	<b>11,75</b>	10,7			2.6 à 2.8	-0,50
	2,3	10,6	<b>11,5</b>	10,6	1,6			
		10,5	<b>11,25</b>	10,5				
4 groupes d'éléments sont identifiés (1pt/groupe)	2,2	10,4	<b>11</b>	10,4	1,5	4 groupes d'éléments sont identifiés (1pt/groupe)	2.9 à 3,2	-1,00
		10,3	<b>10,75</b>	10,3				
	2,1	10,2	<b>10,5</b>	10,2	1,4		3.3 à 3.6	-1,50
		10,1	<b>10,25</b>	10,1				
	2	10	<b>10</b>	10	1,3			
		9,9	<b>9,75</b>	9,9				
	1,9	9,8	<b>9,5</b>	9,8	1,2			
		9,7	<b>9,25</b>	9,7				
1,8	9,6	<b>9</b>	9,6	1,1	3.7 à 4.0	-2,00		
	9,5	<b>8,75</b>	9,5					
Valeur artistique 1pt	1,7	9,4	<b>8,5</b>	9,4	1	Valeur artistique 1pt	4,1 et +	-2,50
		9,3	<b>8,25</b>	9,3				
	1,6	9,2	<b>8</b>	9,2	0,9			
		9,1	<b>7,75</b>	9,1				
	1,5	9	<b>7,5</b>	9	0,8			
		8,9	<b>7,25</b>	8,9				
	1,4	8,8	<b>7</b>	8,8	0,7			
		8,7	<b>6,75</b>	8,7				
		8,6	<b>6,5</b>	8,6				
		8,5	<b>6,25</b>	8,5				
		8,4	<b>6</b>	8,4				
		8,3	<b>5,75</b>	8,3				
		8,2	<b>5,5</b>	8,2				
		8,1	<b>5,25</b>	8,1				
		8	<b>5</b>	8				
		7,8	<b>4,75</b>	7,8				
		7,6	<b>4,5</b>	7,6				
		7,4	<b>4,25</b>	7,4				
		7	<b>4</b>	7				
		6,8	<b>3,75</b>	6,8				
	6,6	<b>3,5</b>	6,6					

6 à 7 éléments pris en compte	6.4	<b>3,25</b>	6.4		6 à 7 éléments pris en compte		
	6.2	<b>3</b>	6.2				
	6	<b>2,75</b>	6				
	5.8	<b>2,5</b>	5.8				
	5.6	<b>2,25</b>	5.6				
	5.4	<b>2</b>	5.4				
	5.2	<b>1,75</b>	5.2				
	5	<b>1,5</b>	5				
	4.8	<b>1,25</b>	4.8				
	4.6	<b>1</b>	4.6				
	4.4	<b>0,75</b>	4.4				
	4.2	<b>0,5</b>	4.2				
	4	<b>0,25</b>	4				
	3.8	<b>0</b>	3.8				

## Personnels

## Formation

---

### L'Université d'hiver-BELC 2012

NOR : MENY1100557X

note du 8-12-2011

MEN - CIEP

### **Formation de formateurs en français langue étrangère (FLE), français langue seconde (FLS), français sur objectifs spécifiques (FOS), évaluation et certifications, ingénierie de la formation et technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (Tice).**

Le Centre international d'études pédagogiques (CIEP) organise une nouvelle session de l'Université d'hiver-BELC qui se déroulera cette année du 13 février au 2 mars 2012 au CIEP, à Sèvres. Cette formation modulaire s'adresse aux enseignants, aux formateurs et aux personnels d'encadrement spécialisés en français langue étrangère, français langue seconde et français sur objectifs spécifiques.

Le programme propose 15 modules spécialisés selon le calendrier suivant :

#### Semaine du 13 au 17 février 2012

- Organiser un cours de français langue étrangère à partir d'un manuel
- Concevoir du matériel pédagogique pour la classe de FLE
- Enseigner le français à des adultes migrants
- Concevoir et piloter des dispositifs de formation continue (ingénierie de la formation)
- Concevoir des tâches et évaluer les apprenants

#### Semaine du 20 au 24 février 2012

- Piloter et animer des activités en français langue étrangère
- Enseigner dans les sections bilingues francophones
- Enseigner le français langue de scolarisation en France
- Tutorer dans le dispositif Pro FLE
- Devenir examinateur-correcteur DELF-DALF

#### Semaine du 27 février au 2 mars 2012

- Utiliser les Tice en classe de français langue étrangère/seconde
- Enseigner le français à l'université
- Élaborer des programmes de français sur objectifs spécifiques
- Développer une démarche qualité dans un centre de langues
- Former des examinateurs-correcteurs DELF-DALF

Chaque module représente 30 heures de formation auxquelles s'ajoutent des conférences, des tables rondes, des rencontres professionnelles et des activités en soirée.

Les stagiaires ont le choix de s'inscrire à une, deux ou trois semaines de formation :

- une semaine au choix formule A, B ou C : avec inscription dans un module ;
- deux semaines au choix formules A + B, B + C ou A + C : avec inscription dans deux modules ;
- trois semaines au choix formules A + B + C : avec inscription dans trois modules ;

Le nombre d'inscrits par module est limité à 20.

Le programme détaillé sera consultable sur le site <http://www.ciep.fr>.

### Informations pratiques

Coût de la formation : 1 100 euros formules A+B+C (3 semaines) ; 760 euros formules A+B, B+C ou A+B (2 semaines) ; 400 euros formules A, B ou C (1 semaine).

Possibilité d'hébergement et de restauration au CIEP (voir tarifs à l'adresse suivante : [www.ciep.fr/belc/2012/hiver](http://www.ciep.fr/belc/2012/hiver)).

**Date limite d'inscription** : 13 janvier 2012.

À l'issue de cette formation, un certificat, reconnu par le ministère des affaires étrangères et européennes est remis par le CIEP. Il mentionne le ou les modules suivis ainsi que le volume horaire total de la formation. L'Université d'hiver-BELC 2012 offre la possibilité d'acquérir des habilitations : tuteurs Pro FLE, examinateurs-correcteurs DELF-DALF, formateurs d'examineurs-correcteurs DELF-DALF.

### Renseignements et inscriptions :

[belc@ciep.fr](mailto:belc@ciep.fr)

Valérie Lemeunier : 01 45 07 63 61 - Moufida Mabrouk : 01 45 07 63 62

### Centre international d'études pédagogiques,

Département langue française, 1, avenue Léon-Journault 92318 Sèvres cedex - site internet : <http://www.ciep.fr> - <http://www.ciep.fr/belc>

## Personnels

# Mouvement

---

### **Mobilité ou nomination sur les emplois fonctionnels supérieurs d'inspecteurs d'académie-directeurs des services départementaux de l'éducation nationale et d'inspecteurs d'académie adjoints**

NOR : MENH1132458N

note de service n° 2011-223 du 12-12-2011

MEN - DGRH

---

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-recteurs ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale

---

La présente note de service précise les modalités de participation aux opérations de mobilité sur des emplois d'inspecteurs d'académie-directeurs des services départementaux de l'éducation nationale (IA-DSDEN) et d'inspecteurs d'académie adjoints (IAA), ainsi que les conditions d'accès et les règles de nomination dans ces emplois.

L'importance stratégique des fonctions d'IA-DSDEN et d'IA adjoint conduit à ce que les vacances de postes soient pourvues, au fil des besoins, tout au long de l'année.

Les vacances de postes font l'objet de publications successives sur le site de la « BIEP » (Bourse interministérielle de l'emploi public).

Les IA-DSDEN et les IA adjoints susceptibles d'être intéressés par une mobilité au cours de l'année 2012, et les fonctionnaires souhaitant postuler pour une première nomination dans ce type de fonctions, doivent se porter candidats à l'occasion de la publication de la présente note. En outre, des candidatures ponctuelles pourront être recevables au cours de l'année.

#### **1 - Sélection des candidats**

La direction générale des ressources humaines assure désormais un suivi personnalisé du parcours des IA-DSDEN et des IA adjoints.

Afin de constituer et suivre le vivier, les candidats se verront, en règle générale, conviés à un entretien. Cet entretien de carrière leur permettra de présenter leur projet professionnel et leur motivation, et d'être conseillés sur leurs choix d'orientation professionnelle. La DGRH souhaite ainsi valoriser les compétences individuelles et l'expérience acquise, parvenir à la meilleure adéquation des profils des candidats aux caractéristiques des postes à pourvoir et, dans la mesure du possible, mieux satisfaire les souhaits de mobilité géographique des candidats.

L'exercice des fonctions d'IA adjoint permet un développement des compétences requises pour exercer ensuite les fonctions d'IA-DSDEN. C'est pourquoi il est fortement conseillé aux candidats de formuler des souhaits d'affectation dans des postes d'IA adjoint avant de postuler à des emplois d'IA-DSDEN.

#### **2 - Modalités de candidature**

Les candidats fourniront en appui à leur demande un dossier comprenant :

- une lettre de motivation dactylographiée (deux pages maximum) ;
- un curriculum vitae complété à partir du CV type en ligne sur le site : <http://www.education.gouv.fr/>, à la rubrique « encadrement » ;

- leur dernière fiche d'évaluation ;
- leur lettre de mission établie par le recteur ;
- un rapport d'activités résumé (2 pages maximum) établi sur la base de la lettre de mission ;
- la « fiche mobilité » remplie : formulaire disponible en ligne sur le site: <http://www.education.gouv.fr/>, rubrique « personnels d'encadrement/emplois fonctionnels/IA DSDEN ».

Le supérieur hiérarchique formulera un avis circonstancié sur la capacité du candidat à exercer les fonctions d'IAA ou d'IA-DSDEN et, le cas échéant, mettra en évidence le type de département qui peut lui être confié.

### 3 - Transmission des candidatures et calendrier

Les dossiers de candidature complets, **revêtus de l'avis hiérarchique**, doivent parvenir par la **voie hiérarchique** à la direction générale des ressources humaines, mission de gestion des potentiels et de la mobilité internationale, **au plus tard le 9 février 2012** :

- les originaux des dossiers seront envoyés à la DGRH, mission de gestion des potentiels et de la mobilité internationale, 72, rue Regnault 75243 Paris cedex 13 ;
- le dossier scanné sera envoyé par courrier électronique à la boîte fonctionnelle : [mobiliteencadrement.dgrh@education.gouv.fr](mailto:mobiliteencadrement.dgrh@education.gouv.fr).

Le titre du message précisera obligatoirement : « Mobilité des IA-DSDEN et des IAA » et le nom du candidat. Chaque candidat recevra un accusé de réception de son dossier par voie électronique.

### 4 - Rappel des conditions à remplir pour être nommés dans ces emplois

Peuvent être nommés dans l'emploi d'IA-DSDEN et d'IAA :

- les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) titulaires ;
- dans la limite de cinq pour cent des emplois, les administrateurs civils justifiant de huit années de service en cette qualité ;
- les fonctionnaires appartenant à un autre corps ou à un cadre d'emplois classé dans la catégorie A ou assimilée, dont l'indice terminal est supérieur à l'indice brut 1015 et qui justifient de huit ans de services effectifs accomplis dans un ou plusieurs corps ou cadres d'emplois, ou accomplis en position de détachement dans un emploi fonctionnel. Les fonctionnaires autres que les membres des corps recrutés par la voie de l'Ena ou de l'École polytechnique doivent justifier, au cours des huit années exigées, de l'exercice de quatre années de fonctions leur ayant permis d'acquérir l'expérience administrative nécessaire à l'occupation des emplois de chef de service déconcentré.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative  
et par délégation,

La directrice générale des ressources humaines,  
Josette Théophile

### Annexe

 [Emplois fonctionnels d'IA-DSDEN et d'IAA](#)

**Annexe**  
**Emplois fonctionnels d'IA-DSDEN et d'IAA**  
**Fiche mobilité 2012**

Nom :	Prénom :
Date de naissance	Téléphone portable
Téléphone professionnel	Téléphone domicile
Courriel professionnel	Courriel personnel
Corps/grade	
Fonctions/Emploi occupé	Date de prise de fonctions sur le dernier poste

**Candidature à un emploi (cocher la case nécessaire)**IA-DSDEN IA adjoint **Tout poste** (à cocher si nécessaire)

- En France métropolitaine
- Dans les Dom
- En cochant cette case, vous indiquez également votre intérêt pour un poste de vice-recteur

**Départements souhaités** (maximum 5 choix)

Vœu n°1 : .....

Vœu n°2 : .....

Vœu n°3 : .....

Vœu n°4 : .....

Vœu n°5 : .....

**Académies souhaitées** : (maximum 5 choix)

Vœu n°1 : .....

Vœu n°2 : .....

Vœu n°3 : .....

Vœu n°4 : .....

Vœu n°5 : .....

Informations complémentaires dont vous souhaitez faire part ou faire prendre en compte :

Date et signature de l'intéressé

**Avis circonstancié du recteur ou du supérieur hiérarchique :****1 - Avis sur l'évolution de carrière souhaitée :**

(Notamment sur le changement de catégorie de département ou l'accès aux fonctions de DSDEN)

- |   |
|---|
| <input type="checkbox"/> Poste à niveau de responsabilité accrue<br><input type="checkbox"/> Poste à niveau de responsabilité équivalente<br><input type="checkbox"/> Poste à niveau de responsabilité moindre<br><br><input type="checkbox"/> À court terme <input type="checkbox"/> À moyen terme |
|---|

**2 - Appréciation du potentiel et avis global sur la candidature :**

(Notamment sur les compétences managériales et les capacités d'adaptation)

--

**Le recteur de l'académie ou le supérieur hiérarchique :**

Nom/Prénom :

Signature :

Pris connaissance le :	Signature :
------------------------	-------------

**Imprimé complété à retourner par la voie hiérarchique :****- Par courrier : DGRH, mission de gestion des potentiels et de la mobilité internationale, 72, rue Regnault 75243 Paris cedex 13****- Scanné par courriel à l'adresse : [mobiliteencadrement.dgrh@education.gouv.fr](mailto:mobiliteencadrement.dgrh@education.gouv.fr)**

## Mouvement du personnel

### Nomination

---

#### **Directeur de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions**

NOR : MENH1130048D

décret du 28-11-2011 - J.O. du 30-11-2011

MEN - DGRH E1-2

Par décret du Président de la République en date du 28 novembre 2011, Monsieur Pascal Charvet, inspecteur général de l'éducation nationale, directeur de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep), est reconduit dans ses fonctions.

## Mouvement du personnel

### Nomination

---

#### Inspecteur d'académie adjoint

NOR : MENH1129568D

décret du 7-12-2011 - J.O. du 9-12-2011

MEN - DGRH E1-2

Par décret du Président de la République en date du 7 décembre 2011, l'inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional dont le nom suit est nommé inspecteur d'académie adjoint, dans le département ci-dessous désigné :

- Seine-et-Marne : Philippe Mittet (académie de Bordeaux), en remplacement de Madame Dominique Fis, appelée à d'autres fonctions.

## Mouvement du personnel

### Nomination

---

#### **Candidats admis au concours sur titres de recrutement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, au titre de l'année 2011 : modification**

NOR : MENH1100552A

arrêté du 1-12-2011

MEN - DGRH E2-2

---

Référence : arrêté du 15-9-2011 publié au B.O. n° 37 du 13-10-2011

---

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative en date du 1er décembre 2011, sont modifiées les dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 15 septembre 2011 comme suit :

**Au lieu de** : « Claude Roiron-Lemaire née Roiron, administration et vie scolaire, Orléans-Tours »

**Lire** : « Claude Roiron-Lemaire née Roiron, administration et vie scolaire, Paris »

Le reste sans changement.